Pôle Recherche

Manuel d'histoire de la Wallonie

Chapitre 18

Marie Dewez

De la Révolution industrielle à la régionalisation de l'économie

(XIXe – XXe siècles)

<u>Synthèse</u>

Août 2014

Après l'Angleterre, c'est en pays wallon que s'amorce la Révolution industrielle sur le continent européen. Dans une première phase, entre 1790 et 1850, une série d'entrepreneurs se sont attelés à la modernisation et à la mécanisation de leur appareil de production, transformant progressivement l'ancienne société agraire et sa structure, basée sur le travail agricole et sur l'artisanat à domicile, en une société industrielle, axée sur le travail salarié à plein temps dans des usines mécanisées. Dans un second temps, à partir de l'invention de la dynamo par Zénobe Gramme, un nouvel élan est donné, la production bénéficiant des progrès générés par l'électricité et le moteur à explosion au pétrole, tandis que tous les moyens de communication se développent (infrastructures, téléphone, etc.). Les deux guerres mondiales seront autant de freins à la prospérité industrielle wallonne, mais ce ne sont pas les seuls facteurs expliquant le déclin qui frappe l'économie wallonne dans la deuxième moitié du XXe siècle.

18.01. La Wallonie, terre pionnière de la Révolution industrielle sur le continent européen

À la fin du XVIIIe siècle, deux entrepreneurs verviétois mécanisent leurs filatures de laine avec l'aide du technicien anglais William Cockerill. Lui a le génie créateur, eux ont les moyens financiers. À peine le XIXe siècle commence-t-il, que Liège accueille Cockerill qui y installe ses usines : il s'illustre par la production industrielle de diverses machines, d'abord destinées au secteur textile, ensuite orientées vers des engins à vapeur, comme les locomotives. Ses fils et beau-fils poursuivront l'œuvre entreprise ; John fera l'acquisition de charbonnages et laminoirs qu'il mécanisera à son tour et se lancera dans l'érection d'un haut fourneau. A côté des Cockerill, d'autres Liégeois innovent dans divers domaines si bien qu'en moins de deux décennies, la région Meuse-Vesdre devient l'un des centres industriels les plus dynamiques du continent.

Dans le Borinage, où le charbon est extrait à grande échelle et exporté depuis les XVIIe-XVIIIe siècles, des questions techniques freinent la production. Dans la mesure où il faut toujours creuser plus profondément, s'est posé le problème de l'évacuation de l'eau : les pompes à vapeur anglaises introduites dans le courant du XVIIIe siècle vont être le point de départ de la mécanisation de l'extraction houillère. Grâce à la présence de houille en grande quantité, Charleroi attire vers elle de nombreux projets ; ici aussi les techniciens anglais jouent un rôle prépondérant, attirés par des patrons déjà fortunés ; l'industrie des métaux connaît une vague de modernisation impressionnante. L'expansion de la métallurgie va elle-même entraîner la transformation de l'activité charbonnière, qui à son tour, va provoquer la mécanisation de secteurs comme celui du verre.

Dès le début du XIXe siècle, donc, la Wallonie est l'une des principales régions industrielles du continent, concurrente sérieuse de la Grande Bretagne. Diverses innovations viendront encore renforcer ce positionnement. Les années 1800-1810 sont en effet dominées par la mécanisation de l'industrie textile avec les filatures de laine à Verviers, mais aussi par l'invention du four liégeois mis au point par le chimiste Dony, qui donna, du même coup, son impulsion à l'industrie du zinc.

> « Cette invention repose sur un alliage de savoir-faire propre à la métallurgie liégeoise et de connaissances scientifiques. Son originalité principale réside dans le placement au bout des creusets tubulaires presque horizontaux de condenseurs où s'opère la distillation réductive à

l'abri de l'air. Cette méthode liégeoise est particulièrement adaptée aux propriétés de la houille maigre liégeoise. Elle sera appliquée, en Belgique et dans le monde, pendant près de cent cinquante ans.

Le nouveau four fait l'objet d'un brevet pris par Dony à Paris en 1810. Cette protection juridique lui confère pour 15 ans le monopole de la production du zinc métal, mais aussi celui de l'extraction de la calamine. Depuis Moresnet, celle-ci est acheminée par routes et voies d'eau vers la fonderie que Dony installe, en 1809, au cœur du Faubourg Saint-Léonard à Liège »[1].

Les années 1820 à 1830 sont quant à elles marquées par l'introduction des hauts fourneaux au coke (1821) et le procédé de puddlage (1822) – une méthode de transformation de la fonte en fer – tandis que la famille Cockerill fabrique et vend de nombreuses machines industrielles.

Ainsi, à la veille de 1830, deux pôles de croissance se sont affirmés : la région liégeoise et le Hainaut ; ailleurs en Belgique, Gand – où l'entrepreneur Lieven Bauwens installe une première filature mécanique de coton – peut être comparé aux deux pôles wallons, Bruxelles et Anvers devenant déjà des centres tertiaires particulièrement dynamiques.

La Révolution belge de 1830 interrompt brutalement le rythme de croissance de l'industrie moderne mécanisée du pays wallon. La crise consécutive à la séparation du Nord et du Sud des Pays-Bas se prolonge durant plusieurs années : l'industrie métallurgique wallonne, privée de ses marchés traditionnels, est très durement touchée. L'industrie verviétoise de la laine, avec son marché d'exportation plus diversifié, affronte mieux la crise. C'est finalement l'établissement d'un réseau de chemins de fer qui sauve l'industrie belge de la dépression économique dans laquelle elle s'enlisait.

« L'État est le premier à investir dans l'exécution de grands axes ferroviaires, suivi progressivement en cela par le secteur privé. La conjonction de leurs efforts débouche sur un réseau ferroviaire national. Le développement du réseau stimule la demande de voies, locomotives, charbon, ponts et bâtiments et a, de plus, un effet psychologique très favorable sur l'initiative privée »[2].

L'initiative, cruciale pour toute l'économie belge, est surtout favorable à la métallurgie et aux charbonnages. Plusieurs grandes familles wallonnes sont associées au développement de ceux-ci. Ainsi, par exemple,

« La dynastie des Warocqué [qui] fait merveille dans le cœur du Hainaut : marchands de charbon, négociants, banquiers, Isidore et Nicolas obtiennent la concession des charbonnages de Mariemont-L'Olive. Après la faillite du premier, en 1834, Nicolas rachète les parts de son frère et devient également l'actionnaire principal du charbonnage de Bascoup. Son fils, Abel Warocqué modernise ces deux entreprises et en double la production de 1838 à 1854. […] En 1845, 258 charbonnages sont en activité dans le Hainaut et 33 sont en construction »[3].

Par ailleurs, Cockerill se lance dans la construction de locomotives. Ainsi, en 1846, l'industrie occupe déjà près du tiers de la population active du pays (**doc. 18.01.**).

---

[1] Arnaud PÉTERS, *L'histoire méconnue de l'industrie belge du zinc*, article mis en ligne sur http://culture.ulg.ac.be/jcms/prod_1084863/fr/l-histoire-meconnue-de-l-industrie-belge-du-zinc (page consultée le 5 septembre 2014).

[2] Bart PLUYMERS, « La petite Belgique : une grande puissance industrielle », dans Bart VAN DER HERTEN, Michel ORIS et Jean ROEGIERS (dir.), *La Belgique industrielle en 1850. Deux-cents images d'un monde nouveau*, Deurne, MIM, 1995, p. 34.

[3] Philippe DESTATTE, *Histoire succincte de la Wallonie*, Namur, 2013, p. 65.

18.02. L'âge d'or de l'industrie

De 1850 à 1860, selon J. Gadisseur, le taux de croissance industrielle belge s'élève, chaque année, de 3,7 % en moyenne. Dans les industries du fer, des machines et mécaniques, de la laine, etc. il est supérieur à 10 %.

L'industrie textile fournit, en quantité massive, des biens de consommation courante à son marché intérieur, mais aussi destinés au commerce international. Les exportations de fils de laine sont multipliées par 14 entre 1850 et 1860 et celles des draps doublent. L'installation de machines de lavage performantes et l'usage généralisé des machines à vapeur pour la filature sont évidemment à l'origine de ces prouesses. Les charbonnages et usines sidérurgiques font intervenir les machines à vapeur – fabriquées notamment par la Société anonyme des Forges, Usines et Fonderies de Haine-Saint-Pierre, fondée en 1838 – dans toutes les phases de la production et se développent « afin de satisfaire des besoins sensiblement accrus, générés par la rapide extension du réseau ferroviaire (rails, gare, locomotives, wagons, etc.) »[4]. Cette croissance se répercute sur différents secteurs d'activités.

À la même époque, on constate une tendance à la concentration de la plupart des concessions houillères. Alors que le nombre de mines en activités diminue, les moyens de production (humains et technologiques) augmentent, de même que la production qui progresse de 65 %. L'exportation connaît une hausse de 75 %. La presque totalité du charbon wallon – 98 % – est exporté sur le marché français.

L'extraction des minerais s'intensifie également. Le nombre de sièges d'exploitation, de travailleurs et de machines ainsi que la production augmentent considérablement. Après l'épuisement des gisements de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'industrie se tournera vers les réserves lorraines.

Les entreprises sidérurgiques (hauts fourneaux, fonderies, fabriques et usines à fabriquer le fer) multiplient leur production par 2,5 et doublent les moyens de production humains et technologiques. Des améliorations sont apportées au travail du fer : les hauts fourneaux au coke remplacent définitivement ceux au charbon de bois et l'on augmente leurs dimensions. Le convertisseur Bessemer (**doc. 18.02**) permet, dès 1856, la production d'acier devenu indispensable dans les chantiers ferroviaires ; la première cornue Bessemer du continent est installée aux usines Cockerill, dès 1863.

Les importations des machines fabriquées dans les usines sidérurgiques quadruplent et leurs exportations doublent. Les principaux pays acquéreurs de mécaniques produites en pays wallon sont la Russie, l'Italie, les Pays-Bas, la France et l'Espagne. À côté de ces industries, celles du plomb et du zinc sont également très dynamiques et augmentent considérablement tant leur production que leur main-d'œuvre durant cette période.

Mais si l'industrie moderne mécanisée est en pleine apogée durant cette période, l'artisanat à domicile, dont le secteur du clou et des armes était la forme la plus répandue en Wallonie, connaît de grosses difficultés. Les premiers systèmes de fabrication mécanique des clous apparaissent dans les années 1830. Les méthodes de production ancienne et moderne continuent malgré tout d'exister durant plusieurs années. La seconde industrie artisanale wallonne en importance est celle des armes. Grâce au degré de spécialisation atteint dans cette branche, elle parvient à se maintenir

[4] Bart PLUYMERS, « La petite Belgique… », p. 35.

dans sa forme originale durant tout le XIXe siècle. Armes de chasse et pistolets – produits de qualité – étaient exécutés par des artisans qualifiés dans les ateliers familiaux, tandis que canons et armes à usage militaire – produits standardisés – étaient réalisés dans des manufactures centralisées.

* *
*

La Wallonie a su tirer avantage de divers facteurs qui ont permis le succès de la Révolution industrielle, suscitant l'admiration des pays européens devant ses incroyables performances.

18.02.01. Richesses naturelles

Dans les études sur la Révolution industrielle belge et plus particulièrement wallonne, les historiens ont toujours souligné le rôle des **richesses naturelles**. Ainsi, avant même que s'amorce la Révolution industrielle, la Wallonie disposait de ressources considérables en charbon et en minerai de fer – matières premières d'une importance capitale pour le développement de l'industrie lourde moderne – d'ailleurs exploitées sur le territoire depuis plusieurs siècles. D'autres secteurs ont également été modernisés, notamment l'agriculture : les méthodes d'exploitation intensive assuraient un rendement élevé du sol, permettant l'accroissement de la productivité des surfaces cultivées et de faire ainsi face à l'importante poussée démographique.

18.02.02. Excédent de forces de travail

Le deuxième facteur déterminant est **l'excédent de forces de travail** :

> « Le développement d'une industrie rurale, étendue au cours des siècles dans de nombreuses régions agricoles du pays, a eu pour conséquence la constitution d'une réserve importante de travailleurs industriels semi-qualifiés. Quand la petite industrie rurale subit un effondrement généralisé, ils étaient prêts – ils y furent même obligés – à travailler pour des salaires de misère, soit dans les entreprises mécanisées des villes, soit dans les secteurs artisanaux urbains qui tiraient profit de la mécanisation. Ceux-ci étaient surtout des firmes actives dans la sous-traitance au service de la grande industrie, mais aussi dans des branches d'activités très diverses qui se sont développées à la suite de l'urbanisation généralisée du pays »[5].

Doit également être prise en compte la tradition des métiers urbains depuis le bas Moyen Âge. Les maîtres artisans spécialisés, depuis cette période, dans la fabrication de produits à haute valeur ajoutée, s'entouraient d'une main-d'œuvre très qualifiée. C'est parmi celle-ci qu'ont été recrutés par les industriels les techniciens nécessaires à la mécanisation de l'industrie et à la modernisation des moyens de transports.

---

[5] Herman VAN DER WEE, « La "révolution industrielle" en Belgique : 1800-1850. Un survol », dans Bart VAN DER HERTEN, Michel ORIS et Jean ROEGIERS (dir.), *La Belgique industrielle en 1850*…, p. 30.

18.02.03. Disponibilité du capital

La disponibilité du capital, dont l'impact a été à la fois technologique et organisationnel, a également contribué à la réussite de la Révolution industrielle en Wallonie.

Concernant la technologie, d'une part, l'intégration des nouvelles techniques anglaises a été déterminante dans la première phase de mécanisation de l'industrie wallonne, au début du XIXe siècle, moment où les premières machines ont atteint le territoire. Soulignons que les Wallons ne se sont toutefois pas tenus à de l'imitation simple des procédés anglais :

> « Il a en effet fallu une bonne dose d'ingéniosité pour adapter les techniques britanniques aux conditions de production locales : matières premières, structures de production et tissu socio-économique, tout était différent »[6].

D'autre part, la réussite de l'adoption des techniques anglaises est liée aux innovations dans l'organisation de la production. Ainsi l'entrepreneur se devait d'être un homme nouveau, « capable de coordonner efficacement l'introduction des technologies les plus récentes, des dernières méthodes de production et des nouvelles techniques de "marketing" »[7]. Ce sont Paul Huart-Chapel et François-Isidore Dupont, dans le Hainaut, William Cockerill et Henri Joseph Orban à Liège.

Dans ce contexte d'essor industriel s'est rapidement imposée la nécessité de rénover les marchés financiers et les capitaux. Les entrepreneurs avaient en effet un besoin accru de moyens à court et à long termes, une demande à laquelle ne pouvait pas répondre la structure financière du début du XIXe siècle, mais qui est rendue possible, dès 1822, avec la création de la *Société générale* – et de ses deux filiales la Société de Commerce et la Société nationale – et, plus tard, de la *Banque de Belgique* (1835), à Bruxelles. Sous leur impulsion, les sociétés anonymes vont se multiplier : S.A. de Marcinelle et Couillet, S.A. de Châtelineau, S.A. de Sclessin, S.A. d'Ougrée et la S.A. de Monceau-sur-Sambre. Durant les années 1830, de nombreuses sociétés charbonnières et métalliques passent sous le contrôle des banques bruxelloises.

Enfin, le facteur « demande » a également contribué au succès de la Révolution industrielle, quoique de façon moins déterminante que les facteurs précédemment cités. En effet, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le pouvoir d'achat de la population rurale a sensiblement augmenté, ce qui a découlé sur une hausse de la demande en biens et services, qui a, à son tour, influencé favorablement les revenus des milieux artisanaux, des classes moyennes établies dans les villes. Cette croissance des revenus et de la demande de biens et services est, en outre, corrélée à un phénomène amorcé plus tôt encore : le changement des mentalités. En effet, de larges couches de la population, attirées par le style de vie aristocratique, aspirent à une amélioration de leurs propres façons de vivre et sont, pour cela, prêtes à y accorder davantage de moyens.

18.02.04. Les infrastructures

Aux facteurs explicatifs précédents peut s'en ajouter un 4e, qui n'est pas préexistant, mais joue un rôle d'accélérateur : l'infrastructure. Quand se crée le nouvel État belge, s'ouvre un débat sur l'opportunité de développer, moderniser et renforcer les réseaux existants, alors tracés selon les frontières, alliances ou barrières entre les États. Ainsi, vers 1850, alors que la Wallonie est à la

---

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

pointe au niveau industriel. Des progrès considérables sont enregistrés dans le domaine des transports – les routes, canaux et chemins de fer – et des télécommunications : la poste est modernisée et la télégraphie se répand à grande échelle dans nos contrées.

Au milieu du XVIIIe siècle, déjà, les empereurs autrichiens avaient lancé une première vague d'investissements dans les secteurs du transport fluvial et routier. Un réseau, moderne pour l'époque, avait à ce moment été mis en place. Quelques décennies plus tard, les autorités publiques du jeune État belge ont vite compris toute l'importance de disposer d'une infrastructure performante pour continuer le développement de l'économie nationale. Deux actions ont été lancées. L'une visant à perfectionner le réseau routier des régions industrialisées, l'autre à désenclaver les contrées jusqu'alors pauvres en infrastructures, telles que l'Ardenne.

> « Ces aménagements qualitatifs et quantitatifs permirent un accroissement du trafic tout en réduisant les coûts, pour le plus grand bénéfice des voyageurs comme des industriels et commerçants (transports de marchandises) »[8].

Jusqu'en 1848, le transport des marchandises par chemin de fer est encore assez limité, mais la réduction draconienne des prix surtout en faveur des matières premières en vrac, donne une impulsion à l'activité ferroviaire. Toutefois, malgré le développement phénoménal des chemins de fer, le transport par route reste important pour les courtes distances et dans les régions où le rail ne s'est pas suffisamment implanté.

Dans les années 1830, les autorités belges se lancent également dans l'adaptation et la construction de voies navigables (**doc. 18.02.04a**). Le réseau fluvial belge devait composer avec trois éléments défavorables : la division géographique du pays en deux grands bassins fluviaux – la Meuse et l'Escaut – et leur liaison difficile ; l'aménagement incohérent des cours d'eau et l'inadaptation des infrastructures (canaux, écluses, etc.) aux besoins modernes ; la dépendance envers la France et les Pays-Bas en ce qui concerne la navigation intérieure. Tandis qu'on entreprend de créer une jonction entre l'Escaut et la Meuse dans le Hainaut et en Campine, une première liaison directe entre Anvers et Liège est concrétisée dans les années 1840. Dans le Hainaut toujours, on organise la liaison entre le haut Escaut et la Sambre et l'élargissement du canal de Charleroi à Bruxelles. L'aménagement des chemins de halage le long des canaux datent également de cette période : sur certaines rivières et canaux, les chalands profitent de la force du vent, mais ailleurs, il faut des chevaux et hommes pour les haler (**doc. 18.02.04b)**. Malgré la réduction des tarifs des chemins de fer en 1848, l'eau enregistre une hausse spectaculaire et continue de ses activités.

C'est sans conteste le chemin de fer qui a connu le développement le plus important autour de 1850, gagnant en technique, rapidité, capacité et qualité du transport (**doc. 18.02.04c**). Dès après la révolution de 1830, les autorités belges ont réfléchi à l'opportunité de développer une liaison ferroviaire entre Anvers et le Rhin, desservant également le bassin liégeois, pour pallier l'inefficacité du transport routier, son coût élevé et la dépendance maritime vis-à-vis des Pays-Bas.

> « Le plan initial a évolué progressivement vers un réseau national reliant les régions industrielles aux centres commerciaux les plus importants du pays, auquel se rattacheraient quelques lignes vers les marchés étrangers. Le gouvernement décide en 1834 de créer et d'exploiter lui-même deux lignes ferroviaires avec Malines comme point central. Ces axes, auxquels s'ajoutèrent quelques extensions, sont totalement terminés en 1843 »[9]

---

[8] Bart VAN DER HERTEN, « La révolution industrielle stimulée par une révolution des communications », dans Bart VAN DER HERTEN, Michel ORIS et Jean ROEGIERS (dir.), *La Belgique industrielle en 1850*…, p. 41.

[9] *Ibid.*, p. 43.

Le gouvernement institue ensuite un système de concession, pour permettre l'installation de lignes secondaires par le secteur privé. Ainsi, les entrepreneurs, dont le rapport avait été approuvé, recevaient l'autorisation d'ériger une voie de chemin de fer et de l'exploiter durant une période déterminée, avant que celle-ci soit automatiquement cédée à l'État. Dès les années 1840, le réseau est déjà très étendu, grâce aux nombreuses initiatives privées, de nouvelles lignes ne cessent d'être créées aussi bien pour le transport des voyageurs que des marchandises. De 1850 à 1875, le réseau belge de voies ferrées passe de 1000 à 3500 kilomètres. Avec l'ouverture à de nouveaux marchés, via les lignes internationales nouvellement créées, le rail a joué un rôle moteur crucial dans le développement économique du pays au XIXe siècle.

Toujours dans les décennies 1830-1840, l'État belge a organisé l'extension des services postaux, adoptant l'idée selon laquelle ceux-ci devaient desservir la majorité de la population. Alors que le courrier n'était jusque-là distribué que dans les villes les plus importantes, il l'est désormais dans toutes les communes du pays. L'État procède en outre à d'importantes diminutions tarifaires, étendant du même coup l'accès au service à de plus larges couches de la population, du moins celles qui savent lire et écrire. En 1847-1849 sont introduits les timbres postaux qui facilitent la distribution du courrier et amènent une nouvelle diminution des coûts. Bénéficiant de l'expansion que connaissent les chemins de fer à cette époque, l'organisation du service est plus rapide et plus efficace.

Enfin, en 1850, les autorités publiques décident la mise en place d'un réseau télégraphique le long des voies de chemin de fer existantes et l'intégration dans les systèmes internationaux de communication rapide en réalisant la jonction avec les réseaux français et prussiens installés à la même époque.

> « La notion de réseau national de communications apparaît déjà dans les discussions parlementaires autour de la première loi sur les chemins de fer (1833-1834). Cette idée devint progressivement réalité. Les autorités et les sociétés privées tentèrent d'harmoniser entre eux les réseaux routier, navigable et ferroviaire »[10].

Les régions plus isolées sont reliées aux chemins de fer et, dans la seconde moitié du XIXe siècle, navigation et chemins de fer se partagent les tâches, en quelque sorte : la première est chargée du transport des marchandises de faible valeur telles que les minerais et le charbon tandis que le second se garde les autres produits et dessert les régions inaccessibles en bateau. D'autres efforts sont également consentis et l'on standardise les tarifs ainsi que les voies navigables. Enfin, dans ce système, le gouvernement tente aussi d'intégrer les télécommunications, ce qui est une réussite : les tarifs du transport, des postes et des télégraphes tels que pratiqués en Belgique sont parmi les plus bas d'Europe. De même, l'État comprend rapidement la nécessité d'ouvrir les frontières pour participer activement aux échanges économiques européens et concurrencer les ports et centres industriels étrangers, d'où la réduction des coûts de transport, pour accroître la compétitivité des entreprises belges et wallonnes. « On peut dès lors affirmer que l'État se servit des compagnies de transport et de communication comme d'un instrument de sa politique économique »[11]. Les tarifs toujours revus à la baisse, la vitesse et la qualité du service, de même que l'ouverture vers les marchés étrangers ont permis à la Wallonie de connaître une croissance économique continue, jusqu'en 1913, en dépit de la crise internationale de 1874 à 1893.

---

[10] *Ibid.*, p. 44.
[11] *Ibid.*

18.03. Innovations et changements

Le dernier tiers du XIXe siècle est marqué par de nombreux progrès techniques ; le changement touche de nombreux secteurs. Il est impossible d'identifier tous ses bouleversements, mais quelques exemples majeurs dus notamment à des personnalités wallonnes retiennent notre attention. En 1860, Étienne Lenoir dépose un brevet « Pour un moteur à air dilaté par la combustion du gaz de l'éclairage enflammé par l'électricité ». L'année suivante, en 1861, Ernest Solvay invente le « Procédé Solvay ». Il s'agit d'un processus de production à grande échelle du carbonate de sodium à partir du sel marin, de l'ammoniaque et de l'acide carbonique. Zénobe Gramme met quant à lui au point, en 1869, la dynamo, inaugurant ainsi l'usage industriel de l'électricité. Ces inventions vont avoir des conséquences considérables. À Charleroi, Julien Dulait crée, dès 1878, une Compagnie générale d'Électricité et partira à la conquête de l'Europe et de la Russie ; sa société donnera naissance, en 1904, aux Ateliers de Constructions électriques de Charleroi (ACEC) – société anonyme établie grâce à l'intervention d'Édouard Empain.

Tous les secteurs de la société sont marqués par les changements. Ainsi, dans le secteur alimentaire, Jules Delhaize ouvre à Charleroi, en 1867, un tout nouveau concept de magasin, pour le compte de la société en nom collectif *Delhaize frères et Cie*. Il ne s'agit là que d'une première étape : à la veille de la Première Guerre mondiale, les *Établissements Delhaize Frères et Cie. Le Lion* – la société familiale est devenue société anonyme – compteront près de 750 succursales en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles. Dans le secteur des voyages, en 1872, profitant du développement des lignes de chemin de fer, Georges Nagelmackers crée la *Compagnie internationale des Wagons-Lits* sur le modèle des banquettes-lits de G. Pullman qu'il avait vues aux États-Unis et qui permettaient de parcourir de longues distances sans faire d'escale. Il adapte cette idée à une clientèle aisée faite de capitalistes, entrepreneurs et ingénieurs wallons sillonnant l'Europe.

Dans le pays de Liège, un autre secteur connaît un tournant important à la fin des années 1880 : la fabrication d'armes. Cette activité n'est pas nouvelle : au XVIIe siècle, déjà, elle faisait déjà la réputation des « Liégeois ». Les armuriers y étaient nombreux, travaillant indépendamment les uns des autres voire en grande concurrence. En 1888, plusieurs armuriers liégeois se réunissent pour former une nouvelle société, la Fabrique nationale d'Armes de Guerre, en vue de répondre à une commande de 150.000 fusils de type Mauser passée par le gouvernement belge. Dès le 3 juillet 1889, les statuts sont validés et le 12 juillet, le contrat est passé entre la FN et l'État. L'année suivante commence la construction d'une nouvelle usine, à Herstal. La commande de l'État est honorée, en décembre 1894.

Les Wallons s'exportent aussi. En Russie, ils apportent leurs compétences dans des secteurs de l'industrie lourde. Nestor Martin, quant à lui, créateur des fonderies de Fer et de Cuivre à Huy, exporte jusqu'en Chine ; les verriers fondent de nouveaux centres aux États-Unis, notamment Charleroi en Pennsylvanie ; Jean Jadot construit des centrales électriques, des tramways et chemins de fer en Afrique et, en Chine, il met en place la ligne reliant Pékin à Hankow, tandis qu'Edouard Empain termine le métropolitain de Paris, en 1905.

C'est également au tournant du siècle que débute, en Wallonie, la production de la voiture automobile et de la moto, mais celle-ci resta limitée et ne fait pas le poids face à la concurrence internationale après la Grande Guerre. Plusieurs noms wallons peuvent être mentionnés. C'est le cas de Gérard Dasse, à Verviers, qui construit, en 1894, l'une des toutes premières automobiles. À Monceau-sur-Sambre, apparait la première société qui construit des automobiles à échelle

industrielle, l'atelier Germain (**doc. 18.03.**), dont le premier véhicule est mis sur le marché, en 1898. Au tournant du siècle, des voitures sont aussi construites par la FN.

* *
*

En dépit de l'intense créativité affichée en Wallonie, des importants investissements patronaux et des efforts considérables consentis par la masse ouvrière, la période 1874-1893 est marquée par une dépression profonde, entrecoupée de courtes périodes de redressement. Divers facteurs sont à l'origine de ce malaise : les charbons belges se vendent de plus en plus difficilement sur le marché français : d'une part, les mines wallonnes montrent leurs premiers signes d'épuisement et, d'autre part, se développent des exploitations minières dans le Nord de la France, tandis que le charbon anglais envahit le continent.

Un ralentissement sensible se fait également sentir dans l'activité métallurgique, dû notamment à l'épuisement des mines de fer locales, au développement de la concurrence dans le bassin de la Ruhr, le Nord de la France, la Lorraine et le grand-duché de Luxembourg et au passage du fer à l'acier. Celui-ci n'a pas été facile chez nous, les convertisseurs Bessemer ne donnant de bons résultats qu'avec du minerai de fer de très haute qualité – les minerais suédois ou nord-africains – également bien plus chers.

Par ailleurs, pour essayer de maintenir la compétitivité des entreprises, la pression s'exerce également sur la masse salariale. Ainsi, avec une production de fonte passant de 70 à 28 millions de francs de 1873 à 1886, les salaires enregistrent une diminution de 5 millions à moins de 2 millions. Le même constat vaut pour les charbonnages : la production passe de 340 à 79 millions de francs et les salaires des mineurs, de 146 millions en 1873, à 79 en 1886. Dans les charbonnages, la sidérurgie et la métallurgie, l'emploi diminue de 16.000 unités et l'on évalue à 500.000 le nombre d'ouvriers sans emploi durant cette même période.

À partir de 1895, la crise qui avait commencé en 1878 laisse la place à un redressement économique grâce à l'expansion vers l'étranger et au développement de nouveaux secteurs d'activités. S'ouvre alors une nouvelle phase de l'industrialisation. Par l'introduction du procédé Thomas, destiné à transformer la fonte en acier d'excellente qualité et qui permet d'augmenter considérablement la production d'acier, l'industrie métallurgique wallonne retrouve son dynamisme. La concentration des établissements industriels aboutit à la formation de grands conglomérats internationaux tels Cockerill, qui possédait, à la veille de la Première Guerre mondiale, des mines de charbon et de fer en Belgique, en Lorraine, en Allemagne et en Espagne, des sociétés spécialisées dans la production de fer et d'acier bruts, des usines de construction de machines, un vaste empire qui s'est encore étendu par la suite par l'acquisition d'un chantier naval, d'une boulangerie, d'une fabrique de ciment et d'une flotte de navires marchands réunie afin de s'assurer l'apport des matières premières.

À côté de l'augmentation de la production en acier, cette nouvelle phase d'industrialisation se caractérise également par le développement de nouvelles sources d'énergie : turbines à gaz, moteurs électriques et à combustion remplacent progressivement la machine à vapeur, ouvrant la voie de la mécanisation aux petites et moyennes entreprises.

18.04. L'effet néfaste de la Grande Guerre

Dès la fin du XIXe siècle, l'économie wallonne commence à montrer des signes d'inertie. D'une part, les producteurs de machines ont trop tardé à passer à l'énergie électrique. D'autre part, on assiste à un premier glissement des activités vers la Flandre où l'on découvre, en Campine, de nouveaux gisements de charbon. En effet, avec l'épuisement progressif des réserves de charbon dans les bassins industriels wallons, les nouvelles fabriques de coke s'installent de plus en plus au Nord du pays – où le charbon étranger peut aussi être importé à de meilleurs prix par la mer – de même que l'industrie du zinc se déplace en Campine.

Mais c'est surtout la Première Guerre mondiale qui a des conséquences catastrophiques. L'industrie métallurgique sort la plus meurtrie du conflit mondial : presque tous les hauts fourneaux ont été démantelés, les machines les plus modernes ont été emportées en Allemagne et le reste réduit en ferraille pour les besoins de l'industrie allemande d'armement. Durant la période d'occupation, l'Allemagne a procédé à un véritable pillage de l'industrie wallonne. S'ajoute encore la nécessité, après le conflit, de reconquérir les marchés perdus et d'en enlever d'autres. Pendant cette période de reconstruction, les entreprises wallonnes ne parviennent pas à réorienter leurs activités vers des domaines technologiquement plus pointus, comme la chimie organique, l'industrie électrique et le secteur des biens de consommation. Au contraire, elles reproduisent, dans les années 1920, une copie conforme du tissu économique de 1913 ! Cette erreur coûtera cher à la Wallonie, mais elle s'explique par divers facteurs.

D'abord, dans une Europe en ruine, la demande en produits intermédiaires est énorme, une demande à laquelle les industriels wallons tentent de répondre rapidement. Ensuite, le climat économique – la crise monétaire et budgétaire de la première moitié des années 1920 débouche, en 1926, sur la dévaluation du franc belge – n'est pas propice à réaliser des investissements risqués dans les nouveaux secteurs d'activités. Enfin,

> « la faiblesse continuelle du franc belge vis-à-vis de la livre britannique et du dollar américain offrit à nos exportations des possibilités de gains financiers aisés. Sur les marchés internationaux, les Belges continuèrent à vendre leurs produits au prix du marché mondial ; la dépréciation de la monnaie nationale généra dès lors des revenus très importants, exprimés en francs belges, tandis que les coûts de production ne s'élevèrent que lentement »[12].

À la fin des années 1920, la conjoncture devient très favorable et elle permet la relance des investissements. Dans ce contexte, les entrepreneurs n'hésitent pas à renouveler et étendre leurs installations. Si les secteurs chimique, électrique et des métaux non ferreux prennent une ampleur considérable, l'industrie de la voiture automobile n'évolue guère. Mais cette relance est subitement interrompue par la Grande Dépression de 1929 et l'écroulement du commerce mondial au début des années 1930. Les secteurs dirigés vers l'exportation enregistrent un chômage toujours plus important, une situation encore aggravée par la dévaluation de la monnaie de partenaires commerciaux importants, comme la Grande Bretagne. À un franc belge surévalué par rapport à la plupart des autres monnaies, les autorités réagirent par une politique de déflation, pour rendre leur compétitivité et leurs

[12] Eric BUYST, « L'évolution de l'activité économique belge : 1850-2000 », dans Bart VAN DER HERTEN, Michel ORIS et Jean ROEGIERS (dir.), *La Belgique industrielle en 1850*…, p. 359.

capacités de concurrence aux entreprises du pays, mais cette politique a amené l'économie belge « au bord du gouffre »[13].

La crise financière mondiale de 1929 pèse d'un poids supplémentaire sur une industrie wallonne glissant sous le contrôle de grands groupes financiers établis à Bruxelles, quand ce ne sont pas des délocalisations vers la Flandre (zone d'Anvers ou mines de Campine).

La Wallonie subit de plein fouet la mise en place des politiques de déflation menées par les gouvernements qui se succèdent à partir de 1930 dans un contexte économique international très difficile. Pouvoirs spéciaux, diminution des dépenses publiques, accroissement de la fiscalité, hausse des taux d'intérêt, ralentissement des investissements, détérioration de la balance commerciale, baisse du niveau des prix, modérations salariales, provoquent appauvrissement, détresses économiques et tensions sociales. En Wallonie, les effets de la crise mondiale de 1929 sont cumulés à un déclin visible depuis la fin des années 1920 et accentué par la crise de surproduction charbonnière, par le phénomène de dépopulation et le déplacement vers le Nord de l'activité économique[14]. Dans ce contexte, ce ne sont pas les industries les plus faibles qui s'effondrent les premières, car les pouvoirs publics offrent d'importants soutiens aux entreprises houillères wallonnes, déjà en difficulté ; le secteur de l'industrie automobile, plus récent, s'effondre, faute de soutiens. Dans les années 1930, avec des investissements bien trop réduits, un renouvellement en profondeur s'avère impossible. Ainsi, jusqu'au début de 1935, la Wallonie et la Belgique seront en proie à une implacable dépression.

Dans son rapport du 27 décembre 1937, rédigé en vue du premier Congrès des Socialistes wallons, le professeur montois Max Drechsel préconise pourtant

> « la spécialisation de l'industrie par le développement de la recherche appliquée [ainsi qu']une réaffectation des capitaux de l'industrie lourde vers les industries d'avenir : terres plastiques, aciers spéciaux, céramique, appareils scientifiques »[15].

Il ne sera pas entendu. Dans ce même rapport, il appelle également à la création d'un Conseil économique wallon, analogue au *Vlaamsch economisch Verbond*, une idée qui sera reprise, en avril 1938, par la Fédération des Associations commerciales et industrielles liégeoises qui propose aux diverses Chambres de Commerce de Wallonie de créer « un organisme permanent de coordination qui aurait la qualité et l'autorité voulues pour parler au nom des intérêts généraux et même, à l'occasion, locaux de la Wallonie »[16]. Les entrepreneurs sont conviés à penser en termes de spécialisation à l'échelle mondiale, de reconversion vers des produits innovants, à investir dans la recherche appliquée et à qualifier encore davantage une main d'œuvre qui est déjà de qualité[17]. Les événements ne donnent pas le temps de ces transformations.

---

[13] *Ibid.*, p. 360.

[14] Cf. Philippe DESTATTE, *Histoire succincte de la Wallonie…*, p. 103.

[15] *Ibid.*, p. 104.

[16] FHMW, Fonds François Van Belle, Concentration wallonne, Neuvième congrès, 18 décembre 1938 à Namur, Section économique, A. Marquet, p. 4, cité dans Philippe DESTATTE, *L'économie wallonne dans une perspective historique (1886-2006)* – Intervention au colloque organisé par Picardie laïque et l'Umons, *Développement économique, justice sociale et solidarité* –, décembre 2010, p. 14, publié sur http://www.institut-destree.eu/Documents/Chantiers/ID-EP-2010/EP_E03_Philippe-Destatte_Economie-wallonne_UMons_2010-12-02qter.pdf.

[17] Max DRECHSEL, *Rapport sur la situation et l'avenir des industries wallonnes*, dans *Premier congrès des Socialistes wallons*, 8-9 janvier 1938 à Liège, p. 268, Huy, Imprimerie coopérative, [*s.d.*] et Max DRECHSEL, *La conjoncture des industries wallonnes*, dans *Deuxième congrès des Socialistes wallons à Charleroi, le 11 juin 1938*, p. 110-115, [*s.l.n.d.*]

18.05. Le coup fatal de la Seconde Guerre mondiale porté à un outil industriel vieilli

Après un redémarrage économique fulgurant au lendemain de la Libération, une nouvelle crise s'impose à partir des années 1950. Presque malheureusement, serait-on tenté d'écrire, le deuxième conflit mondial a été moins ravageur que la Grande Guerre ; certes les pouvoirs publics ont tiré les leçons des erreurs du passé et surtout du danger de l'inflation, mais nombre d'entreprises à l'infrastructure vieillie sont restées debout. Alors que la plupart des pays européens souffrent des destructions et du manque de liquidité, l'économie belge peut alors redémarrer presque directement après la Libération, et en l'absence de concurrents, les machines anciennes de l'appareil industriel wallon tournent à plein régime, ce qui booste les exportations. Par ailleurs, comme cela avait déjà été le cas à la suite du premier conflit mondial, on enregistre une demande importante en produits intermédiaires, à laquelle, encore une fois, les entrepreneurs tentent de répondre, ce qui renforce le caractère traditionnel de la structure de production wallonne.

Mais dès 1947, les limites de la fulgurante reprise économique sont perceptibles. La demande en biens intermédiaires diminue et les pays européens, maintenant redressés et munis d'un équipement industriel rénové et moderne, deviennent de redoutables concurrents. C'est à ce moment que la crise structurelle, latente depuis plusieurs décennies, se fait le plus sentir. Plusieurs facteurs l'expliquent : plus encore que précédemment, les entrepreneurs se cantonnent dans les secteurs industriels traditionnels qui ont jadis fait la prospérité de la Wallonie, mais qui ne répondent plus à la demande ; par ailleurs, l'équipement est désuet et les investissements de modernisation ne sont pas entrepris, ne fut-ce que pour la sécurité des travailleurs. Plusieurs importants accidents miniers auraient dû servir de signaux d'alarme. Le 8 août 1956, la catastrophe du Bois du Cazier, à Marcinelle, fait 262 morts ! Au-delà du drame des familles, elle pose la question des conditions de travail et met en lumière l'importance de la main-d'œuvre immigrée dans ce secteur (**doc. 18.05a**).

D'autres éléments sont mis en lumière par le Conseil économique wallon qui, à la demande du gouvernement (suite au Congrès national wallon de 1945), présente un rapport qui fait le point sur l'état de l'économie wallonne. Au-delà des constatations, il propose de mettre en œuvre un plan d'ensemble de redressement de l'économie wallonne, basé notamment sur une politique de grands travaux et de modernisation des voies de communication, sur une politique de création de logements, d'aide au rééquipement des établissements industriels, de formation, etc. (**doc. 18.05b.**). Critiques à l'égard de la politique de l'État central belge face au déclin de leur région (fermetures des mines et des usines, montée du chômage, déclin industriel et inégalités dans la répartition des investissements publics), des Wallons réclament le droit de décider eux-mêmes de leur avenir industriel. Ils devront attendre quelques années pour qu'il en soit ainsi. La Guerre scolaire est désormais la priorité des autorités de Bruxelles et les revendications wallonnes ne sont pas rencontrées…

Par ailleurs, en 1951, est créée la CECA – la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier – née de la volonté de la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg. Comme l'a souligné le Ministre des Affaires étrangères français Robert Schuman, dans son discours prononcé le 9 mai 1950 – devenu journée de l'Europe – à Paris, l'un des objectifs de cette organisation internationale sera de

> « soutenir massivement les industries européennes du charbon et de l'acier pour leur permettre de se moderniser, d'optimiser leur production et de réduire leurs coûts, tout en prenant en charge l'amélioration des conditions de vie de leurs salariés et leur reclassement en cas de licenciement ».

La rationalisation entamée par la CECA ne fait que rendre plus évidente la fin des mines wallonnes. Le malaise social s'installe durant les années 1950 : de 1953 à 1962, l'industrie charbonnière wallonne perd plus de 42.000 emplois ainsi qu'une capacité de production de plus de 7,5 millions de tonnes. En 1969, seuls trente charbonnages wallons sont encore en activité. La fermeture inéluctable des mines ne s'accompagne cependant pas de plan de reconversion.

De manière inexorable, le secteur primaire enregistre un recul continuel et progressif depuis le deuxième tiers du XIXe siècle, en termes de postes de travail. Le poids de l'industriel s'est quant à lui accru de manière constante tout au long du XIXe siècle pour atteindre son maximum entre 1910 (**doc. 18.05c**) et 1947. Ce qui est alors le fer de lance de l'économie wallonne amorce avec les années 1950 un déclin qui s'accéléra résolument après 1975. Le secteur tertiaire, quant à lui, connaît une évolution régulière et ne parvient que partiellement à résorber le déclin des activités agricoles et industrielles en créant de nombreux postes de travail. En Wallonie, le chômage va passer de 3,2 % de la population active en 1973 à 11,1 % en 1981. Depuis 1965, la Wallonie n'est plus la région la plus prospère de Belgique. Ses maux sont structurels.

18.06. Le déclin wallon

Les causes du déclin wallon, selon le professeur Michel Quévit, sont d'ordre économique, social, politique et culturel. La Wallonie était à la pointe du capitalisme industriel. Dans ce système de production, deux variables comptaient : l'accès aux matières premières et leur transformation. À partir des années 1950, cependant, naît un système différent, le capitalisme technologique, au sein duquel l'entreprise doit adapter ses technologies en fonction du marché. C'est la nouvelle logique de l'innovation, à laquelle la Wallonie était très mal préparée, contrairement à la Flandre, qui pouvait déjà compter sur des PME tournées vers l'exportation et la conquête des marchés extérieurs, et non dépendantes des grands secteurs industriels, comme c'était le cas en Wallonie.

Par ailleurs, quand la Wallonie a été confrontée au déclin des secteurs traditionnels, elle n'a pas investi dans les nouveaux. S'ajoutent encore, pour expliquer ce déclin, les grandes décisions prises, au niveau politique, par l'État, défavorables à la Wallonie, comme – pour ne citer que celle-là – la création de la sidérurgie flamande à Sidmar, « guillotine de la Wallonie » (André Renard) dont la production démarre en 1967, ainsi que la répartition inégale des investissements aidés par l'État (**doc. 18.06a**).

La part du charbon dans l'approvisionnement en énergie passe de 80 %, en 1950, à 30 %, en 1973. Les mines ferment et le chômage augmente. Dans le Centre, l'extraction charbonnière cesse en 1973, dans le Borinage en 1976 et à Liège en 1984 (**doc. 18.06b.**). Le dernier charbonnage wallon – le puits Sainte-Catherine du Roton – cesse ses activités en septembre 1984. Ce secteur n'est pas le seul à être frappé. Les constructions métalliques, le secteur verrier sont déjà touchés par le vieillissement de l'outil quand survient le choc pétrolier de 1973. La crise mondiale frappe plus durement la Wallonie, parce qu'elle touche en particulier l'industrie sidérurgique. La surproduction sur le marché international se fait en effet sentir, dès 1975.

18.07. Des lois d'expansion économique

Déplorant l'absence ou l'insuffisance de l'investissement privé, des voix se font entendre dans divers milieux pour inviter l'État à intervenir davantage dans l'économie, sous diverses formes et modalités à définir, soit pour assurer la reconversion, soit pour aider au développement et à l'investissement, soit pour amortir les chocs sociaux. Face aux fermetures de mines et d'usines dans de nombreux secteurs, en Wallonie, et surtout dans le Borinage, on réclame du gouvernement central des mesures visant à assurer la reconversion des zones touchées par le déclin économique.

En 1959, deux lois générales dites d'expansion économique, sont adoptées pour favoriser la création, l'extension et la modernisation des entreprises industrielles ou artisanales. La première (17 juillet) contient des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire belge ; la seconde (18 juillet) a une dimension d'apparence régionale et vise à venir en aide à des zones connaissant des difficultés socio-économiques[18]. Cette loi sera mise à jour en 1966 (loi du 14 juillet)[19]. En avril 1967, est créé un Fonds (national) d'expansion économique et de reconversion régionale (FEERR). Défendue par les milieux catholiques flamands et par la FGTB wallonne – avec des motivations différentes – dans les années 1950, l'idée d'une société nationale d'investissement se concrétise sous la forme de la SNI, active dès octobre 1962. La loi du 2 avril 1962 prévoit également la création de Sociétés régionales (2 en Flandre[20], 2 en Wallonie[21], la question du Brabant restant en suspens) : elles resteront du domaine des intentions pendant plusieurs années encore[22], de même que sont ignorées les recommandations exprimées en faveur de données statistiques régionales et sous-régionales[23].

> « La Flandre a surtout attiré des nouveaux investisseurs étrangers, actifs dans des secteurs modernes (par exemple l'automobile). Cela a offert des opportunités de développement aux PME, qui ont davantage contribué au développement industriel en Flandre qu'en Wallonie. En Wallonie, l'industrie lourde dominait et elle était en grande partie entre les mains des holdings bruxellois. Le soutien à l'expansion y a été utilisé pour les investissements d'élargissement et de modernisation dans ces secteurs »[24].

---

[18] La loi destinée à instaurer des mesures spéciales en vue de combattre les difficultés économiques et sociales de certaines régions est publiée au *Moniteur belge*, 29 août 1959. L'arrêté du 27 novembre 1959 désigne les régions de développement (*Moniteur belge*, 16 décembre 1959).

[19] Cette loi instaure « temporairement des aides exceptionnelles en vue d'accélérer la reconversion et le développement économique des régions charbonnières et de certaines régions confrontées à des problèmes aigus et urgents » (*Moniteur belge*, 25 août 1966). L'arrêté d'application du 17 février 1967 désigne les zones géographiques concernées (*Moniteur belge*, 21 février 1967).

[20] Provinces de Flandre occidentale et orientale, d'une part, Anvers et Limbourg, d'autre part.

[21] Provinces de Hainaut et Namur, d'une part, de Liège et Luxembourg, d'autre part.

[22] Dirk BORREMANS, *La création des sociétés régionales d'investissement*, dans *CH du CRISP*, n° 1237, p. 1-28.

[23] COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, *Premier rapport remis au ministre des Affaires économiques, à l'intention du Comité ministériel d'expansion économique et de politique régionale*, Bruxelles, novembre 1961.

[24] Dirk LUYTEN, « Le Parlement flamand et la politique économique », dans Mark VAN DEN WIJNGAERT (dir.), *D'une Belgique unitaire à une Belgique fédérale. 40 ans d'évolution politique des communautés et des régions (1971-2011)*, Bruxelles, ASP, 2011, p. 135.

Quand les milieux wallons critiquent les dispositions belges, ils trouvent en l'Europe un allié objectif. En effet, fondée notamment pour garantir la paix et favoriser les échanges plutôt que la concurrence entre les peuples, la Communauté européenne, dont la Belgique est membre fondatrice, encourage toute mesure réduisant les écarts économiques entre « nations ». Ses traités autorisent aussi une politique régionale qui peut être décidée à deux niveaux, le national et l'européen, si les États respectent des règles communes[25]. Or, dès 1967, la CEE conteste les critères choisis par la Belgique pour définir les zones de développement bénéficiaires des aides d'expansion économique[26]. La CEE estime qu'ils ne réduisent pas les écarts entre les régions, mais favorisent au contraire les arrondissements flamands au détriment des zones situées en Wallonie qui, elles, sont en réelle difficulté. Les effets de l'expansion économique sont bien localisables et les mesures ne corrigent pas les tendances : le dynamisme flamand est remarquable et l'épuisement wallon palpable, alors que le haut niveau bruxellois paraît s'essouffler.

Répartition régionale de l'expansion économique entre 1959 et 1967

	Wallonie	**Flandre**	**Bruxelles**
Crédits	38,2%	48,4%	3,9%
Investissements	39,5%	58%	2,5%
Emplois à créer	26%	71,2%	2,8%

D'après Paul Romus[27].

Quand la loi du 30 décembre 1970 relative à l'expansion économique (dite Loi Leburton) modifie les lois de 1959 et 1966 en introduisant de nouveaux critères, cela ne convainc toujours pas la Commission européenne qui admoneste une nouvelle fois la Belgique en 1972. Les autorités belges ne modifient pourtant pas leur politique d'aides favorables à la Flandre. Du côté wallon, on estime que les investisseurs n'ont aucun incitant pour les convaincre de choisir des zones de déclin plutôt que les zones attractives d'expansion ; dès lors, ils choisissent plutôt Anvers que Charleroi. Enfin et surtout, une étude de la Fondation André Renard démontre que

> « les problèmes régionaux concernent d'abord une communauté tout entière et non pas des zones limitées géographiquement et isolées les unes des autres. […] Pour la Wallonie […], c'est tout le complexe économique du Sud du pays qui est atteint […] »[28].

Les lois d'expansion économique maintiennent l'État central dans son rôle de dispensateur des aides, selon le principe d'une économie belge unique. Cette conception s'oppose à celle de

---

[25] Paul ROMUS, *Europe-Wallonie : Trente ans d'intégration de la région wallonne à l'économie européenne*, Namur, Conseil économique et social de la Région wallonne, 1987, extrait de *Wallonie 87*, p. 2-3.

[26] La Loi de 1959 identifie 322 communes (avant fusion) groupées en quinze « régions de développement » ; il arrive qu'une « région » soit composée de deux communes. Ensemble, elles concernent 1,7 millions de personnes. Deux bassins charbonniers seulement sont concernés : le Centre et le Borinage.

La Loi de 1966 énumère 679 communes cette fois, réparties sur 35 arrondissements (il en existe 41). Elle concerne un quart des communes belges, couvre un quart du territoire et implique un tiers de la population (3,4 millions d'habitants) dont 1,8 million en Flandre et 1,6 en Wallonie. Trente critères (25 sociaux et 5 économiques) définissent le caractère aigu et urgent des problèmes.

[27] *Ibidem*.

[28] CONSEIL ÉCONOMIQUE WALLON, Fondation André Renard, *Une étude qui vient à point. Essai de classification des arrondissements en fonction de la gravité de leurs problèmes économiques et sociaux*, 1971, p. 5 et 35.

l'existence de trois réalités socio-économiques distinctes, nécessitant des mesures spécifiques propres. Les revendications wallonnes en matière « économique » sont déjà anciennes : elles continuent à porter sur une répartition injuste des investissements publics entre les trois grandes régions. De plus en plus, des voix wallonnes exigent le droit de gérer eux-mêmes les choix politiques, économiques et sociaux de la Wallonie. Le résultat des élections de mars 1968 va obliger le gouvernement Eyskens à tenir compte de ces revendications et à introduire des modifications profondes dans le paysage institutionnel belge. En juillet, Freddy Terwagne fait voter la loi de planification et de décentralisation économiques (dite Loi Terwagne) qui dote la Wallonie d'un Conseil économique régional, d'une Société de Développement régional et qui crée la section wallonne du Bureau du Plan. En décembre de la même année, l'article 107quater consacre également l'existence de trois régions, les limites, les compétences et l'organisation de celles-ci devant encore faire l'objet d'une loi mettant en application l'article de la Constitution. La mise en œuvre de la régionalisation se heurta, cependant, à l'impossibilité de trouver une majorité qualifiée. Il faudra alors attendre 1980 pour voir la création des organes régionaux wallon et flamand.

En attendant, la répartition des aides économiques reste problématique. En 1982, la Belgique est toujours en infraction avec les règles du Traité de Rome. La Commission européenne lui impose une redéfinition des zones de développement : en particulier, il faut que les deux tiers se situent en Wallonie[29]. Il n'y aura pas rattrapage sur les dix années écoulées et, de surcroît, on constate que la politique d'austérité imposée en 1983 contribue à maintenir les aides octroyées à la Wallonie au même niveau qu'avant 1982… Par ailleurs, du fait de sa situation géographique au cœur de l'espace le plus développé de la CEE, l'Europe impose à cet ensemble territorial un « plafond maxima d'intensité des aides régionales que les États ne peuvent dépasser » : il est fixé à… 20 % du coût de l'investissement pour la Wallonie alors que ce plafond atteint les 75 % dans des régions éloignées qui présentent les mêmes problèmes de reconversion que le bassin wallon[30]. Il ne semble pas que les autorités belges aient plaidé en faveur d'une dérogation similaire à celle accordée à la Lorraine (37,5 %). Selon les chiffres de Paul Romus, la Wallonie, qui représente les deux tiers des zones belges donnant lieu à des aides, a reçu un tiers des montants des aides d'expansion économique entre 1959 et 1986[31].

Application des lois belges d'expansion économique

	Flandre (1959-1986)	Wallonie (1959-1985)
Investissements	862	322
Crédits	265	140
Primes en capital	57	18
Coût pour l'État	91	44

En milliards de FB

[29] Décision du 22 juillet 1982 sur la délimitation des zones de développement au titre de l'article 11 de la loi belge du 30 décembre 1970, dans *Journal officiel des Communautés européennes*, n° L132, 9 novembre 1982.

[30] P. ROMUS, *Europe-Wallonie*…, p. 5.

[31] *Idem*, p. 4.

Emplois à créer	340.738	143.786

18.08. Les choix de la Wallonie

En application de la Loi Terwagne, chaque collectivité territoriale met en place, dès 1971, ses propres instruments économiques, à son rythme ; le processus se poursuit après l'adoption des lois d'août 1980 et surtout de 1988, dans un cadre d'autonomie élargi. En Wallonie, les orientations fondamentales auront une couleur politique de centre-gauche, la majorité PS(B)-PSC/cdH étant le reflet des scrutins électoraux successifs, le Parlement wallon ayant été renouvelé neuf fois entre 1981 et 2014. De 1980 à 1999, c'est le Ministre-Président en personne qui est en charge de l'Économie. Ce n'est plus le cas ensuite. Depuis l'organisation de l'administration wallonne en deux grandes ministères (1983) jusqu'à la réforme de 2009 réunissant tous les départements au sein d'un unique Service public de Wallonie (SPW), la Région wallonne a disposé de quatre directions générales dont l'une entièrement dédiée à l'Économie et à l'Emploi. À partir de 1988, la compétence des PME est constamment accrochée à celle de l'Économie et un axe « Économie »/« relations extérieures » voire « Commerce extérieur » est privilégié dès la régionalisation de ces compétences (1993). Le volet « Technologies nouvelles » s'arrime solidement à « l'Économie » à partir de la période des Contrats d'Avenir et du Plan Marshall (1999-).

Le déclin wallon n'est pas un vain mot et quand émerge le pouvoir politique wallon, il est déjà trop tard dans un certain nombre de secteurs. Il aurait fallu intervenir plus tôt. « Amortir la casse sociale » s'impose obligatoirement à ceux qui ont désormais en charge l'avenir wallon. Née en pleine crise économique, énergétique et financière, la Région wallonne disposait d'un budget pesant à peine 1 % de celui de l'État belge et, dans le cadre de Val Duchesse, la dotation fut même délestée de plusieurs millions d'euros. Dix ans après cette émergence, même si la totalité des moyens budgétaires du national n'a pas été transférée en même temps que les compétences, le budget wallon est multiplié par cinq.

En % budget wallon par rapport au budget de l'État fédéral

1975	0,76 %
1980	1,59 %
2003	7,773 %
2010	12,5 %
2014	22,5 %

D'après notamment *Le fédéralisme budgétaire, mode d'emploi*, Bruxelles, éd. Université libre de Bruxelles, 2000, p. 153, 157, 162, 190, et IWEPS, chiffres-clés de la Wallonie, n° 11, p. 176. Presse quotidienne 2013-2014.

18.08.01. Le Conseil économique régional de Wallonie

Le Conseil économique régional de Wallonie est la première application de la Loi Terwagne (Namur, 16 octobre 1971). Prenant le relais du Conseil fondé par le Mouvement wallon pendant la guerre, le CERW devient un organisme public, chargé d'avis, où se réunissent les forces

politiques, économiques et sociales de Wallonie. En attendant l'application définitive du 107 quater, le CERW reste longtemps la « seule expression de la Wallonie en formation », selon une formule de Jean Gol. Par ses avis et études, le CERW affirmera opiniâtrement sa volonté d'une régionalisation complète. Quand celle-ci devient effective (1980), le pouvoir législatif wallon adopte un décret qui transforme le CERW en un Conseil économique et social de la Région wallonne où ne siègent plus les politiques (puisqu'ils disposent de leur propre assemblée). Le CESRW devient un lieu de concertation entre les seuls interlocuteurs sociaux (syndicats, employeurs et agriculteurs) et reste une structure d'avis, d'étude et de recommandation sur toute matière intéressant le développement économique et social de la Wallonie (26 janvier 1983). Dès son premier « mémoire » (décembre 1971), le CESRW avait cerné précisément les problématiques qui ne cesseront de revenir en matière de politique économique à mener en Wallonie : création d'urgence d'emplois nouveaux, diversification et reconversion, accélération des dépenses en infrastructures, politique de l'eau conforme aux intérêts wallons, programmation sélective des crédits de recherche scientifique, coordination des organismes régionaux.

18.08.02. La Société de Développement régional

Autre application de la Loi Terwagne, une Société de Développement régional doit être mise en place pour

> « étudier les problèmes économiques, dresser la liste des besoins régionaux, jouer un rôle de coordination et de stimulation économiques, voire même engager des projets industriels ou d'infrastructures pour accélérer et amplifier les investissements publics ou privés (équipements, expropriations, etc.) ».

Sur le terrain, la SDRW ne s'impose pas face à des opérateurs déjà actifs, comme les intercommunales ou les sociétés provinciales de développement. Au début des années 1980, elle disparaît au moment où se met en place la Société régionale d'Investissement de Wallonie, chargée des missions d'initiative économique publique.

18.08.03. La Société régionale d'Investissement de Wallonie

Il faudra quelques années avant que la Société régionale d'Investissement de Wallonie devienne un réel investisseur industriel wallon. Sans beaucoup de moyens financiers, elle sera d'abord appelée, presque tous les jours, pour éteindre des incendies socio-économiques majeurs (plus de 8.700 emplois ont été perdus dans la sidérurgie entre 1976 et 1980[32]). Avec la réforme de l'État de 1988-1989, la Région wallonne obtient davantage de compétences. Dès lors, par le décret wallon du 7 décembre 1989 qui réforme ses statuts, la SRIW s'affirme comme

> « le premier instrument financier de la politique industrielle wallonne et un lieu de coordination des interventions à caractère sectoriel ou sous-régional »[33].

Le holding public wallon va pouvoir trouver sa vitesse de croisière et se mettent en place, à ses côtés, une série de « filiales spécialisées » (comme la SWS, la Société wallonne pour la sidérurgie,

---

[32] François CAMMARATA et Pierre TILLY, *Histoire sociale et industrielle de la Wallonie,* Bruxelles, EPO, 2001, p. 203.

[33] Benoît BAYENET, *Les invests wallons*, dans *CH du CRISP*, n°1540-1541, Bruxelles, 1996, p. 3.

et la Sowagep pour tous les autres secteurs). Des invests « wallons » couvrent par ailleurs la totalité du territoire wallon. Il n'est plus question ici de zone d'anciennes activités sidérurgiques. Avec plus de 10 Mds de moyens d'actions, les invests ont permis la consolidation et la création de plus de 13.000 emplois en Wallonie[34]. Dans les années 1990, la SRIW est renforcée à deux reprises (1992 et 1997), les missions de la SRIW se concentrant « sur son rôle de société d'investissement, destiné à favoriser le développement de la Région wallonne ». Sont introduites de profondes modifications à la loi de 1962 et à ses aménagements ultérieurs. Désormais, une nette ligne de démarcation est faite entre les activités de la SRIW proprement dite et celles de ses filiales (la SWS, la Spaque et la Sowagep) qui dépendront directement du gouvernement. D'autres holdings spécialisés, sous forme de SA, permettront aux pouvoirs publics d'intervenir dans divers domaines relevant de la compétence wallonne.

18.08.04. La Régionalisation des lois d'expansion économique

Durant la même période que la régionalisation belge, l'Europe s'est progressivement inscrite dans une logique de libre concurrence. En conséquence, les aides wallonnes aux entreprises ne sont plus admises comme telles, car elles manquent de transparence et de critères précis, et engendrent une concurrence déloyale avec les sociétés situées dans d'autres États membres. Régionalisées en août 1980, les lois d'expansion font l'objet d'une réforme entamée par Bernard Anselme (1989-1991) et achevée par Guy Spitaels (1992). Le décret wallon adopté le 25 juin 1992 définit clairement les nouvelles dispositions d'aides à l'investissement. Sur fonds régionaux, plusieurs millions d'euros wallons seront investis dès l'été 1992 pour favoriser l'implantation de grosses entreprises et garantir ainsi, espère-t-on, de nouveaux emplois.

18.08.05. « Objectifs Europe »

Par les différents programmes qu'elle structure, la CEE intervient depuis sa création pour soutenir l'économie wallonne[35]. Entre 1956 et 1986, la Wallonie a ainsi reçu un total de 40 Mds de FB sous forme de prêts et de 15 Mds de FB sous forme de subventions. Parmi les projets importants qui ont ainsi pu être menés figurent la construction de la centrale nucléaire de Tihange, l'aménagement de logements sociaux, une section de l'autoroute Paris-Bruxelles, et l'implantation de diverses entreprises[36]. Les populations wallonnes qui sont ainsi aidées ne représentent que 2 % de l'Europe des 10 et la Wallonie reçoit 1,5 % du total des prêts et 0,8 % des subventions[37]. Entre 1975 et 1985, la Wallonie reçoit 0,5% des fonds du Feder. En raison de la gravité des problèmes du tissu industriel et social wallon, elle aurait pu prétendre à davantage.

---

[34] *Idem*, p. 53.

[35] Octroi de prêts à taux réduits ; aides à fonds perdus pour la remise au travail ; aides au financement de recherche technique, de développement technologique ou en matière agricole ; Banque européenne d'investissement.

[36] P. ROMUS, *Europe-Wallonie*…, p. 10-15.

[37] *Idem*, p. 14.

D'autant que les fonds européens permettent à la Belgique de se rembourser des aides qu'elle accorde à la Wallonie[38] : il n'y a pas effet cumulatif des aides européenne et nationale.

Le relais entre les besoins wallons et la CEE a-t-il été correctement assuré par la Belgique ? La question mérite d'être posée pour la période antérieure aux années '80. Elle ne l'est plus quand la Région wallonne devient un niveau de pouvoir à part entière, reconnu comme interlocuteur direct par les instances européennes. Jusqu'à sa réforme de 1988, le Feder obligeait les États à fournir à la CEE les programmes de développement des régions pour lesquels son concours était sollicité. Le Bureau du Plan avait remis un programme pour 1979-1980, l'Exécutif régional wallon en avait déposé deux pour les périodes 1982-1985 et 1986-1990. Il appartient dorénavant à la Wallonie de prendre ses responsabilités pour s'inscrire dans les programmations européennes.

C'est ainsi qu'elle soutient divers opérateurs concernés par URBAN, Leader, Resider, Rechar, Stride, etc. Une série d'arrondissements du Hainaut bénéficient alors d'interventions pour un montant total de 66 M d'euros (1989-1993) relevant notamment de l'Objectif 2[39]. La piste des programmes « Objectifs » va être particulièrement suivie par le gouvernement Spitaels (1992). À partir de la période de programmation 1994-1999, la Wallonie compte deux zones relevant de l'Objectif 2, une de l'Objectif 5b[40] et désormais, avec le Hainaut, un territoire relevant de l'Objectif 1[41] (**doc. 18.08.05**).

18.08.06. Démarches transfrontalières

À l'approche de l'ouverture du « Grand Marché », prévue pour 1993, la Région wallonne accentue aussi des actions concrètes dans les zones (trans)frontalières. Au sud de la province de Luxembourg (PED), dans le Hainaut (PACTE), du côté de Liège (Euregio Meuse-Rhin), naissent des projets qui s'inscrivent dans une dynamique européenne identifiée sous le nom Interreg. Impliqué dès le début dans ces initiatives, le gouvernement wallon organise à Liège, en 1998, les premières Assises transfrontalières (« Transfrontalia 98 »). Par ailleurs, plusieurs centaines de projets sont cofinancés par l'Union européenne dans des cadres qui se sont réorganisés progressivement.

18.08.07. Les intercommunales

Depuis de nombreuses années, en l'absence d'opérateurs privés dans certains secteurs, des organismes publics ont pris une part active dans des domaines d'intérêt collectif : distribution d'eau, de gaz et d'électricité, assurance, télédistribution, développement économique, secteur hospitalier, œuvres sociales, etc. Certaines sont à l'origine de parcs industriels, de stations d'épuration ou d'incinérateurs, ou interviennent dans la définition des plans de secteur, créant ainsi certaines cohésions spatiales. Avec des fortunes diverses, nombre d'intercommunales

---

[38] *Idem*, p. 10.

[39] Anne VINCENT, *L'objectif 1 en Hainaut*, dans *CH du CRISP*, n°1534-1535, Bruxelles, 1996, p. 15.

[40] Durant les périodes de programmation 2000-2006 et 2007-2013, certains arrondissements wallons continueront à émarger aux objectifs 2 et 3 (transfrontalier).

[41] A. VINCENT, *L'objectif 1*…, p. 7-8.

fonctionnent déjà quand la Région wallonne voit le jour. Neuf intercommunales d'expansion économique existent en Wallonie à la fin des années 1960 (**doc. 18.08.07**). En 1995, 109 intercommunales emploient près de 15.000 personnes en Wallonie et ont un chiffre d'affaires annuel de plus de 90 Mds de FB.

18.08.08. Les relations extérieures

La régionalisation du Commerce extérieur et le transfert aux Régions du droit de signer des traités dans les matières qui sont de leurs compétences exclusives ont été vivement souhaités en Wallonie et, dès 1991, la Région wallonne dispose de son Agence wallonne pour l'exportation (Awex). Elle vient s'ajouter à la DARE (Direction générale des relations extérieures). La première s'occupe de commerce ; la seconde de la politique étrangère. Au sein de l'administration, un Office pour les investisseurs étrangers (OFI) voit également le jour. Avec l'Awex, la Wallonie décide elle-même de l'organisation de foires, de missions à l'étranger, des affectations de ses futurs attachés commerciaux et de l'information des entreprises. Dès 1991, sont lancés les grands prix Wallonie à l'exportation. En vertu des accords de la Saint-Michel (1993), tous les attachés commerciaux sont désormais « transférés » aux Régions et des accords de coopération sont envisagés afin de mettre en œuvre les concertations obligatoires entre autorités régionales et fédérales. Transformé en para-régional (1998) puis en OIP, l'Awex dispose progressivement d'une réelle autonomie de gestion pour mener ses missions économiques et commerciales. L'*Office for Foreign Investors* est constitué, pour sa part, en société anonyme en 1999 et, en 2005, Awex et OFI fusionnent. À partir du 1er janvier 2009, « Wallonie-Bruxelles Inc. » voit le jour, fusion intégrée du CGRI et de la DRI wallonne, avec une place réservée au département Relations internationales de la Commission communautaire française (Cocof).

18.08.09. Politique de l'emploi

Dans les années 1950, le chômage wallon était quasi inexistant (24.000 en 1958, 16.000 en 1964). Le changement est brutal. 113.000 emplois directs sont perdus dans les mines en trente ans, lorsque ferme le dernier charbonnage, le Roton en 1983. 34.000 emplois directs ont disparu dans la sidérurgie entre les années '50 et le milieu des années '80[42]. Entre 1974 et 1986, le nombre de chômeurs complets indemnisés passe en Wallonie, de 40.000 à 181.000[43], tandis que pratiquement tous les secteurs économiques qui avaient fait la prospérité wallonne stagnent ou sont sur le déclin au premier semestre 1982[44]. Les milieux progressistes ont la conviction que l'État peut remédier à la situation du chômage, de préférence en appliquant des mesures différenciées selon les régions. En 1980, la décentralisation de l'Onem est inscrite dans les lois de régionalisation. L'Office national de l'Emploi est appelé à conserver le paiement des allocations de chômage,

---

[42] P. ROMUS, *Europe-Wallonie* …, p. 1.

[43] Jean-Yves HUWART, *Le second déclin de la Wallonie. En sortir*, Bruxelles, Racines, 2007, p. 35.

[44] Analyses réalisées par le Conseil économique régional wallon, et citées par Philippe DESTATTE et Marnix BEYEN, *Un autre Pays. Nouvelle histoire de Belgique (1970-200)*, Bruxelles, Le Cri, 2009 (Histoire).

mais le placement des demandeurs d'emploi est confié aux Régions et la formation professionnelle aux Communautés. En décembre 1988, le nouvel Office régional de l'Emploi (Orem) va créer un lien organique entre emploi et formation, en d'autres termes entre des matières relevant de niveaux de pouvoir différents : le F…orem. Il va s'organiser à partir de comités subrégionaux de l'emploi et de la formation.

Tous les gouvernements wallons qui se succèdent depuis 1980 ont à cœur de lutter contre le chômage. Plusieurs programmes spécifiques sont lancés – « Prime », acronyme de « Projets régionaux d'insertion dans le marché de l'emploi », « Plan pour l'emploi » 1991, (Plan Jeunes+), APE, Maisons de l'Emploi, Job Focus, « Tremplin pour l'emploi jeune », Jobtonic, etc. – avec des effets contrastés. L'accent est mis sur la formation et l'emploi des jeunes. D'importants moyens sont aussi dégagés pour inciter l'apprentissage des langues. En 1999-2000, le Contrat d'Avenir pour la Wallonie place l'emploi comme l'une des deux grandes priorités wallonnes.

Sur la longue durée, il apparaît que la Région wallonne n'a jamais cessé de consacrer une importante part de ses moyens financiers pour lutter contre le chômage, soutenir les aides à l'emploi et contribuer à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. D'aucuns ne manquent pas de souligner que le fait de ne pas disposer de la compétence de l'enseignement prive la Wallonie d'un moyen capital de mobilisation à ses efforts en matière d'emploi. Car la Wallonie nourrit un vrai paradoxe en affichant des taux de chômage parmi les plus élevés d'Europe et des coûts d'enseignement tout aussi élevés alors que, dans le même temps, les entreprises se plaignent de ne pas trouver une main-d'œuvre suffisamment qualifiée. Quant au Forem – soumis depuis les années 1990 à un contrat de gestion –, son budget affiche une croissance constante, approche du Md d'euros, représente près du sixième du budget wallon et 80 % des dépenses wallonnes en matière d'emploi (en 2008).

18.08.10. Politique économique

Dans l'immédiat après-guerre, alors que l'économie wallonne affiche encore les signes d'une forte prospérité, le rapport sur l'*Économie wallonne* remis au gouvernement[45] par le jeune Conseil économique wallon inscrivait déjà au premier rang de ses recommandations la nécessité « d'établir un plan d'ensemble de redressement de l'économie wallonne et de le mettre immédiatement en œuvre »[46] (20 mai 1947). Ce rapport restera lettre morte. Quelques années plus tard, inspiré par la situation du bassin industriel wallon en particulier, le programme des réformes de structure[47] qui est adopté par les congrès FGTB de 1954 et 1956 puis par celui du PSB en 1959[48] est lui aussi un

[45] P-H. Spaak avait sollicité ce travail à la suite du Congrès national wallon d'octobre 1945 qui avait fait grand bruit.

[46] P. ROMUS, *Europe-Wallonie* …, p. 11

[47] Planification souple, contrôle de l'énergie et du crédit : la création d'un Bureau du Plan ne doit pas conduire à une machine administrative lourde, mais à un instrument capable d'anticiper et de fixer des objectifs à l'économie dans le respect de la liberté individuelle. Par contre, le contrôle de l'énergie et du crédit est destiné à simplifier et baisser les coûts, d'une part, à contribuer aux objectifs de la politique économique d'autre part.

[48] La planification souple et démocratique est présentée comme un substitut au libéralisme. Pour réaliser les réformes souhaitées, il appartiendrait aux pouvoirs publics de décider d'incitants économique en faveur des particuliers et des entreprises ; d'agir directement par la création d'entreprises publiques ou par des nationalisations ; de se montrer plus strict en matière de réglementation économique. Cfr *Rapport du Congrès des socialistes wallons. Namur 5 et 6 juin 1959*, p. 108.

appel à anticiper les événements par une forme de planification. Ce programme est étroitement associé au fédéralisme par André Renard, lors de la Grève contre la loi unique (hiver '60-'61). Théorisées dans les années '50, ces orientations teintées de keynésianisme continueront d'inspirer durablement en Wallonie des mandataires et syndicalistes socialistes et démocrates-chrétiens. Fin des années '60, c'est l'époque du Groupe Bastin-Yerna, mais ce sont aussi les études de la Fondation André Renard et le *Dossier pour un gouvernement wallon*, sous la plume de Georges Vandermissen. Pour cette gauche chrétienne et socialiste, une politique de relance et de reconversion assurera le redressement wallon (politique d'initiative industrielle publique, planification authentiquement régionale, développement de grands services collectifs, aménagement rationnel du territoire, politique de socialisation du sol, nouvelle orientation économique vers la production de biens réellement utiles à la collectivité).

Dans les rangs libéraux aussi, en ces années '70, on en appelle à la définition d'une stratégie régionale de reconversion industrielle[49], ainsi qu'à un grand projet wallon[50]. Ancien militant du Mouvement populaire wallon, devenu secrétaire d'État à l'économie régionale wallonne au moment de la régionalisation préparatoire, Jean Gol plaide pour que l'on favorise « l'intelligence plutôt que le capital, le dynamisme plutôt que la tradition »[51] (1975). Deux ans plus tard, il quitte le Rassemblement wallon pour créer le PRLw dont le manifeste, *Le redressement de la Wallonie*, invite à suivre une politique économique résolument libérale ; il souligne que « le développement économique contribuera à la prise de conscience wallonne » (1977).

Dès sa naissance, la Région wallonne voit ainsi s'affronter deux options fondamentalement divergentes. À l'enjeu d'une Wallonie plus (néo-)libérale ou plus keynésienne s'est ajouté celui de la définition de la collectivité concernée par l'élaboration d'un plan de relance économique : ce projet concerne-t-il les Wallons ou les francophones ? Dans ce second cas, l'insistance du PRL à intégrer les compétences régionales wallonnes au sein d'une Communauté française forte – sur le modèle flamand de la fusion – crée un clivage supplémentaire avec un PS plutôt tourné, avec une constance inégale, vers le « tout aux Régions », alors que le PSC se montre d'abord favorable à la fusion avant d'assumer la primauté aux Régions, sans abandonner l'option « communautaire ».

Dans les faits, quand il accède à la présidence du gouvernement wallon, Jean-Maurice Dehousse (PS) s'attèle à éviter les saupoudrages et sous-régionalismes, à faire décoller la SRIW, et incite les entrepreneurs à investir dans de nouveaux secteurs. Son collègue, Melchior Wathelet, engage pour sa part une politique différenciée, destinée à promouvoir l'*Innovation pour l'emploi*. Avec son *Livre blanc pour une politique des technologies*, le ministre PSC lance la Wallonie sur la route des nouvelles technologies dès 1982 (biotechnologies, matériaux composites, micro-électronique, etc.) « pour préparer le XXIe siècle wallon ». Il s'agit de créer un nouvel état d'esprit, de forcer les Wallons à dépasser le cadre de leurs frontières. Sans les socialistes mais en coalition avec les libéraux, Melchior Wathelet devenu ministre-président (1985-1987) proclame tous les Wallons « actionnaires d'une Wallonie s.a. »[52]. Cette profession de foi s'accompagne d'une volonté d'agir dans un espace Wallonie-Bruxelles. À partir de 1988, l'idée d'une « Wallonie qui gagne » devient

---

[49] Jean DEFRAIGNE, *L'économie wallonne, hier, aujourd'hui et demain*, dans *Wallonie 74*, n° 2, revue du CERW, p. 102.

[50] Afin d'utiliser de manière réfléchie les crédits parallèles versés en pays wallon en compensation des travaux effectués à Zeebrugge.

[51] Jean GOL, *Bilan et perspectives de l'économie wallonne*, discours prononcé le 15 décembre 1975 lors de la séance d'ouverture du CERW, dans *Wallonie* 76/2, p. 162-173.

[52] Melchior WATHELET, *Nous sommes tous les actionnaires d'une Wallonie s.a.*, dans *Wallonie 86*, 3/4, p. 168.

le *leitmotiv* du gouvernement présidé par Bernard Anselme. Son successeur, Guy Spitaels ouvre la Wallonie à l'Europe et réforme les lois d'expansion économique. Continuateur de la ligne politique de M. Wathelet, le ministre PSC Albert Liénard (1985-1995) convoque de son côté un « Plan W » (synergies, ouverture de la Wallonie au monde et valorisation de son image), relance la rédaction d'un Plan régional d'Aménagement du territoire (1989) et développe une stratégie industrielle régionale ciblée sur les nouvelles technologies (projet « Horizon 92 ») ; l'expérience Vulcain 2000 vise, quant à elle, à rationaliser le secteur de la métallurgie par-delà les clivages géographiques anciens, à favoriser la création de processus innovants et à forcer ainsi une forme de reconversion concertée, créatrice d'emplois. Cherchant à restaurer l'esprit d'initiative privée, le ministre-président Robert Collignon introduit le principe de l'évaluation dans sa « Déclaration de politique générale complémentaire » (1997), en proposant une gouvernance plus transversale et en mettant l'accent sur le dynamisme économique, la qualité de vie et l'amélioration des services aux citoyens via 65 actions concrètes à réaliser dans un délai court. Cette législature verra aussi l'aboutissement du Schéma de développement de l'Espace régional (SDER), sous la houlette du ministre PSC Michel Lebrun.

Ces principes vont se retrouver dans le Contrat d'Avenir de la Wallonie défendu par le gouvernement wallon présidé par Elio Di Rupo (1999-2000) : il s'agit d'un plan destiné à mobiliser les forces vives de Wallonie autour de priorités partagées. Une centaine de mesures visent à ramener la Wallonie dans les moyennes européennes en termes de taux d'emploi, de création de richesse par habitant. Porté désormais par Jean-Claude Van Cauwenberghe (2000-2004), le Contrat d'Avenir actualisé (CAWA) fixe 20 priorités. On enregistre notamment la création de clusters associant des sociétés actives dans un même secteur : en 2000, ils sont 4 (automobile, aéronautique, bois et agriculture) ; ils seront quinze en 2009, tentant de créer une nouvelle dynamique économique. La nouvelle législation en matière d'expansion économique décidée par la majorité arc-en-ciel prend à la fois des accents libéraux et une dimension « verte ». En tant que ministre de l'Économie et de la Recherche, Serge Kubla (MR) lance l'opération « 4X4 pour entreprendre » (printemps 2002) pour « rendre aux Wallons le goût du risque, de l'initiative et de la créativité ».

Le Contrat d'Avenir renouvelé (CAW-r) laisse la place, en septembre 2005, au Plan Marshall, dont les principes ont été mis en place par le ministre de l'Économie, Jean-Claude Marcourt. Le gouvernement wallon décide de concentrer les moyens budgétaires sur une sélection de mesures prioritaires, tout en impliquant davantage les opérateurs. L'investissement est de l'ordre d'un Md d'euros, réparti sur quatre années, auquel il faut ajouter 500 M de financement alternatif. Le « Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon » fera notamment émerger cinq pôles de compétitivité (Bio-Win dédié aux sciences du vivant, Skywin pour l'aérospatial, Logistics in Wallonia pour le transport et la logistique, Wagralim pour l'agro-alimentaire, Méca-Tech pour le génie mécanique). En décembre 2009, le gouvernement de Rudy Demotte s'étant élargi aux Écolo, le Plan Marshall 2.Vert devient le guide du Gouvernement wallon. Un sixième pôle est créé, GreenWin, dédié à l'environnement et au développement durable (**doc. 18.08.10a**). Les Plan Marshall s'intègrent dans une stratégie à long terme ; en rassemblant tous les acteurs, les pouvoirs publics wallons tentent de soutenir et de développer une dynamique économique positive sur le long terme ; comme ses prédécesseurs, le Plan Marshall 2022, lancé en 2013, vise à rendre à la Wallonie sa place parmi les régions les plus performantes d'Europe (**doc. 18.08.10b**).

Bibliographie

Natalis BRIAVOINNE, *De l'industrie en Belgique*, t. 1, Bruxelles, E. Dubois, 1839 p. 185-186.

François CAMMARATA et Pierre TILLY, *Histoire sociale et industrielle de la Wallonie (1945-1980)*, p. 225-229, Bruxelles, EVO, 2001.

Paul DELFORGE, « Politique économique wallonne (1971-2011) : de Freddy Terwagne à Marshall 2. Vert, ou comment retrouver la prospérité d'antan ? », dans Mark VAN DEN WIJNGAERT (dir.), *D'une Belgique unitaire à une Belgique fédérale. 40 ans d'évolution politique des communautés et des régions (1971-2011). Étude à l'occasion du 40e anniversaire du Parlement flamand*, Bruxelles, ASP, décembre 2011, p. 149-161.

Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE, Sven STEFFENS (dir.), *Innovation, savoir-faire, performance. Vers une histoire économique de la Wallonie*, Charleroi, Institut Destrée, 2005 (coll. Notre Histoire).

Philippe DESTATTE, *Histoire succincte de la Wallonie*, Namur, 2013

Philippe DESTATTE, « La Révolution industrielle, une accélération de l'esprit humain », dans Anne STAQUET (éd.), *XIXème siècle : quand l'éclectisme devient un art*, Université de Mons, 2013, p. 7-14.

Philippe DESTATTE, *L'économie wallonne dans une perspective historique (1886-2006)* – Intervention au colloque organisé par Picardie laïque et l'Umons, *Développement économique, justice sociale et solidarité* –, décembre 2010, publié sur http://www.institut-destree.eu/Documents/Chantiers/ID-EP-2010/EP_E03_Philippe-Destatte_Economie-wallonne_UMons_2010-12-02qter.pdf.

Michel DUMOULIN, Vincent DUJARDIN et al. (dir.), *Nouvelle histoire de Belgique*, vol. 1 : *1830-1905*, Bruxelles, Éditions Complexes, 2005.

Michel DUMOULIN, Vincent DUJARDIN et al. (dir.), *Nouvelle histoire de Belgique*, vol. 2 : *1905-1950*, Bruxelles, Éditions Complexes, 2006.

Michel DUMOULIN, Vincent DUJARDIN et al. (dir.), *Nouvelle histoire de Belgique*, vol. 3 : *de 1950 à nos jours*, Bruxelles, Éditions Complexes, 2007.

Marc GERMAIN et Jean-François POTELLE (dir.), *La Wallonie à l'aube du XXIe siècle. Portrait d'un pays et de ses habitants*, Charleroi, Institut Destrée, 2005.

Hervé HASQUIN (dir.), *La Wallonie, le pays et les Hommes. Histoire, économies, sociétés*, t. I : Des *origines à 1830*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1975 ; t. II : *De 1830 à nos jours*, 1976.

Freddy JORIS (dir.), *Wallonie. Atouts et références d'une région*, Namur, Gouvernement wallon, 1995.

Pierre LEBRUN, Marinette BRUWIER, Jan DHONT, Georges HANSOTTE, *Essai sur la Révolution industrielle en Belgique, 1770-1847*, Bruxelles, Palais des Académies, 2e éd., 1981.

Michel QUÉVIT, *Les causes du déclin wallon. L'influence du pouvoir politique et des groupes financiers sur le développement régional*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1978.

Michel QUÉVIT, *Flandre-Wallonie. Quelle solidarité ?*, Éditions Couleur Livres, 2010.

Paul ROMUS, *Europe-Wallonie : Trente ans d'intégration de la région wallonne à l'économie européenne*, Namur, Conseil économique et social de la Région wallonne, 1987, extrait de *Wallonie 87*.

Bart VAN DER HERTEN, Michel ORIS et Jean ROEGIERS (dir.), *La Belgique industrielle en 1850. Deux-cents images d'un monde nouveau*, Deurne, MIM, 1995.

Pôle Recherche

Manuel d'histoire de la Wallonie

Chapitre 18

Marie Dewez

De la Révolution industrielle
à la régionalisation de l'économie
(XIXe – XXe siècles)

Documents

Août 2014

18.01. Répartition de la population active belge en 1846

	Chiffres bruts	En pourcent
Primaire (agriculture, etc.)	778.743	55,2
Secondaire (industrie)	446.861	31,7
Tertiaire	185.700	13,1
TOTAL	1.411.304	100,0

D'après Francis BISMANS, « Une odyssée économique », dans Freddy JORIS (dir.), *Wallonie. Atouts et références d'une Région*, Namur, Gouvernement wallon, 1995.

En quelques dizaines d'années, la Wallonie se transforma en une région essentiellement industrielle. L'industrie, comme on peut le voir sur le tableau, occupe, en 1846, près du tiers de la population active, une tendance qui se renforcera encore durant la seconde moitié du XIXe siècle. La Wallonie s'inscrit ainsi directement dans le sillage de la Grande-Bretagne, qui est le premier pays à avoir accompli sa révolution industrielle.

18.02. Convertisseur *Bessemer*

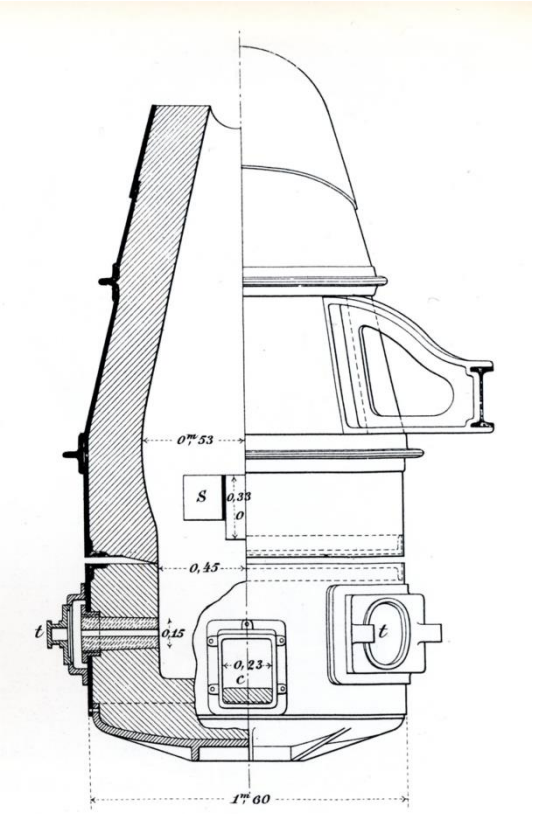

Extrait de *L'industrie en Belgique. Deux siècles d'évolution 1780-1980*, Bruxelles, CCB, SNCI, 1980, p. 64.

La diffusion du convertisseur Bessemer, du nom de son inventeur, a été à l'origine de progrès décisifs dans la sidérurgie. Le procédé permettait de convertir la fonte en acier, en grande quantité, en injectant de l'oxygène dans la fonte liquide pour brûler le carbone qu'elle contenait. La première cornue Bessemer du continent est installée chez nous, aux usines Cockerill, dès 1863. Ce procédé s'est imposé partout en Europe.

18.02.04a. Réseau navigable établi entre 1815 et 1919

Carte de l'évolution du réseau navigable dans l'environnement du pays wallon.
Réalisation Pascal Maes (SPW) et Paul Delforge © Institut Destrée

Dans les années 1830, les autorités belges se sont lancées dans l'adaptation et la construction de voies navigables.

Le réseau fluvial belge devait composer avec trois éléments défavorables : la division géographique du pays en deux grands bassins fluviaux – la Meuse et l'Escaut – et leur liaison difficile ; l'aménagement incohérent des cours d'eau et l'inadaptation des infrastructures (canaux, écluses, etc.) aux besoins modernes ; la dépendance envers la France et les Pays-Bas en ce qui concerne la navigation intérieure. Tandis qu'on entreprend de créer une jonction entre l'Escaut et la Meuse dans le Hainaut et en Campine, une première liaison directe entre Anvers et Liège est concrétisée dans les années 1840. Dans le Hainaut toujours, on organise la liaison entre le haut Escaut et la Sambre et l'élargissement du canal de Charleroi à Bruxelles.

18.02.04b. Les chemins de halage

Le haleur, c. 1931, huile sur toile de Pierre Paulus, coll. du Musée de l'Art wallon

Souvent intégrés dans le réseau actuel du RAVEL, les anciens chemins de halage étaient jadis arpentés soit par des hommes soit par des chevaux tirant de lourds bateaux.

18.02.04c. Réseau ferré en 1848

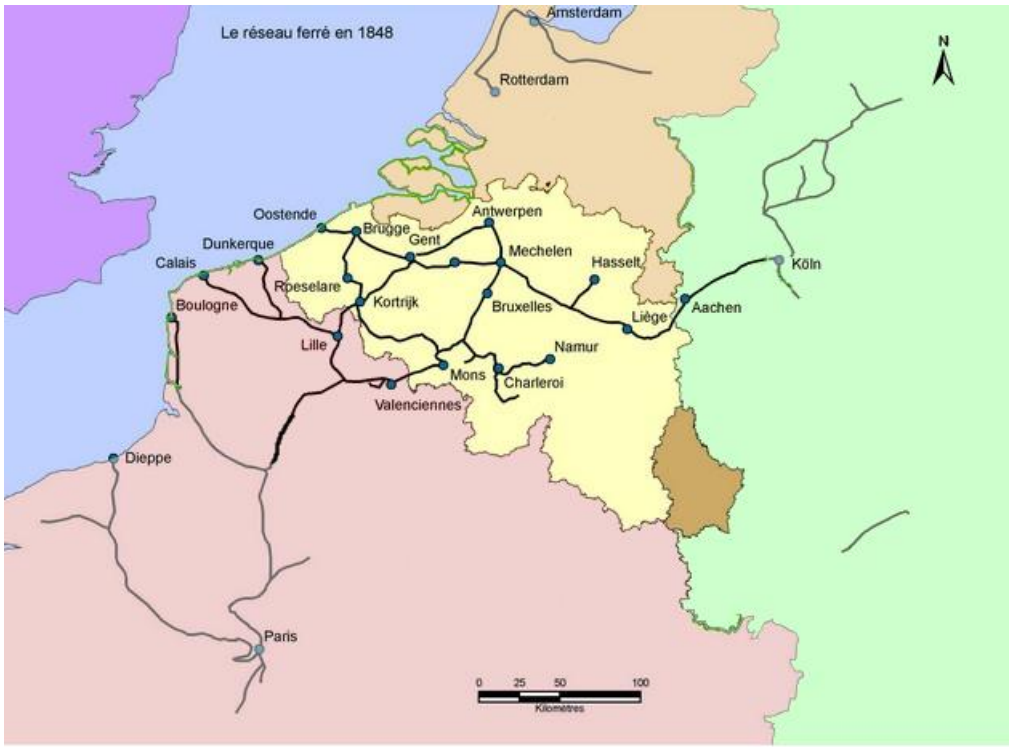

Carte du réseau ferré en contact avec le pays wallon en 1848.
Réalisation Pascal Maes (SPW) et Paul Delforge © Institut Destrée

Qui de l'État ou du privé doit construire le chemin de fer ? Posée dès l'indépendance de la Belgique, la question est prise à bras le corps par le Liégeois Charles Rogier qui dépose un projet de loi (19 juin 1833) autorisant un emprunt de l'État en faveur d'une ligne de chemin de fer d'Anvers à la frontière prussienne en transitant par Malines, Louvain, Liège et Verviers. Au-delà de préoccupations commerciales évidentes, le chemin de fer doit être le ciment de la fraîche unité nationale et ne peut être concédé à des entreprises privées qui pourraient être soumises à des influences étrangères. Opposant souvent intérêts liégeois et intérêts hennuyers, les discussions à la Chambre sont vives et longues. Finalement, à force d'amendements, la loi du 1er mai 1834 prévoit la création d'un système de chemin de fer ayant pour point central Malines. De là, quatre branches doivent se diriger l'une vers la frontière prussienne et Cologne via Louvain, Liège et Verviers ; une autre vers Anvers ; une troisième vers Ostende par Termonde, Gand et Bruges ; et, au sud, la dernière vers Bruxelles, le Hainaut et la frontière française, vers Paris.

18.03. Auto Germain de Monceau-sur-Sambre

Automobile Germain, 1898,
http://www.rvccb.be/PAGES/CONSTRUCTEURS%20LISTE/constructeurs%20GFR.html
(s.v. 8 septembre 2014).

C'est au tournant du XIXe siècle que débuta, en Wallonie, la production de la voiture automobile.

À Monceau-sur-Sambre, apparait la première société qui construit des automobiles à échelle industrielle, l'atelier Germain, dont le premier véhicule, est mis sur le marché, en 1898. La société est particulièrement prospère : occupant plus de 300 ouvriers pour le seul secteur automobile, elle sortira, en 1904, son 1.000[ème] véhicule.

18.05a. La catastrophe du Bois du Cazier

http://minedhistoires.org/2011/08/02/la-catastrophe-du-bois-du-cazier-le-55eme-anniversaire/
(s.v. 30 septembre 2014).

Le 8 août 1956, se produit la catastrophe la plus grave de l'histoire minière wallonne. Ce jour-là, dans la matinée, un wagonnet mal engagé dans un ascenseur à 975 mètres arrache une poutre qui sectionne des câbles électriques, une conduite d'eau sous pression et des tuyaux d'air comprimé. Un incendie se déclare instantanément, qui se propage rapidement dans toute la mine où des hommes sont enfouis jusqu'à 1035 mètres.

274 mineurs sont bloqués dans la mine. Seule une douzaine d'entre eux parviendront à s'extraire. Pendant deux semaines, jusqu'au 22 août, des équipes de sauveteurs tentent en vain de sortir des survivants. 262 mineurs perdirent la vie dans cette catastrophe, soit 136 Italiens, 95 Belges, 8 Polonais, 6 Grecs, 5 Allemands, 5 Français, 3 Hongrois, 1 Anglais, 1 Hollandais, 1 Russe et 1 Ukrainien.

Suite à ce terrible événement, des mesures visant à renforcer les conditions de sécurité au travail seront prises. Le charbonnage du Bois du Cazier fermera ses portes définitivement, en 1967.

Dans le cimetière de Marcinelle, un monument a été érigé en leur mémoire.

18.05b. Le rapport du Conseil économique wallon au gouvernement (10 mai 1947)

> Le pouvoir central a systématiquement négligé la Wallonie. Nous avons dénoncé les maux dont souffre la région wallonne. Or, nous sommes forcés de constater que, loin d'y porter remède, le pouvoir central a négligé la Wallonie pour porter sa sollicitude principalement vers Bruxelles et la région flamande.
>
> Voici quelques exemples que nous avons relevés au cours de notre étude :
>
> De 1920 à 1938, on a dépensé, pour les voies navigables (indépendamment des travaux du canal Albert) 1.700.000 millions en pays flamand et 341 millions seulement en Wallonie.
>
> Tandis qu'on effectue en Flandre des travaux coûteux et d'une utilité incontestable, tels ceux du port de Zeebrugge, on n'a pas élargi le canal de Charleroi à Bruxelles, indispensable au développement de l'industrie du Hainaut…
>
> En matière de routes, tout le système est basé sur la centralisation par Bruxelles, tandis que la Wallonie attend toujours une grande ligne de communication de Tournai à Verviers. Les seules autoroutes actuellement construites se trouvent en pays flamand.
>
> En matière de chemins de fer, la plupart des travaux effectués depuis vingt ans sont situés en Flandre…
>
> Dans le domaine de l'aviation, la Wallonie a été totalement oubliée. De 1919 à 1939, plusieurs centaines de millions ont été dépensés pour l'aviation civile ; pas un million n'a été consacré à la région wallonne. Tous les aérodromes sont situés en pays flamand.
>
> Tous les organismes paraétatiques dispensateurs du crédit ou dirigeant l'économie sont concentrés à Bruxelles. La représentation des Wallons sans ces institutions est absolument insuffisante…
>
> La politique familiale des pouvoirs publics avantage la région flamande…
>
> La politique économique du gouvernement, pendant l'entre-deux-guerres, a donné la préférence aux intérêts économiques flamands sur les intérêts wallons…
>
> En présence de ces faits accumulés, limités au seul domaine économique qui est le nôtre, la conclusion s'impose : le pouvoir central a ignoré ou négligé les intérêts wallons et il a une responsabilité directe dans la situation économique actuelle de la Wallonie.

Économie wallonne. Rapport présenté au gouvernement belge par le Conseil économique wallon, le 20 mai 1947, Liège, Thone, 1947, p. 233

Le 20 mai 1947, le Conseil économique wallon présente un rapport au gouvernement.

Dans celui-ci, il attire d'abord l'attention sur le fait que la Wallonie souffre de maux profonds, parmi lesquels le vieillissement de l'industrie, le dépérissement démographique, l'insuffisance de l'équipement économique et surtout des moyens de communication rapides.

Il poursuit ensuite, comme nous pouvons le lire ci-dessous, en dénonçant, par quelques exemples, la négligence, envers la Wallonie, du pouvoir central, qui a porté « sa sollicitude principalement vers Bruxelles et la région flamande ».

Il termine enfin en insistant sur la nécessité qu'un plan de redressement de l'économie wallonne soit mis en œuvre immédiatement.

Cependant, la Guerre scolaire est désormais la priorité et les revendications ne seront pas rencontrées.

18.05c. Répartition sectorielle de l'emploi en Wallonie (hors arrondissement de Nivelles pour les années 1856 et 1910)

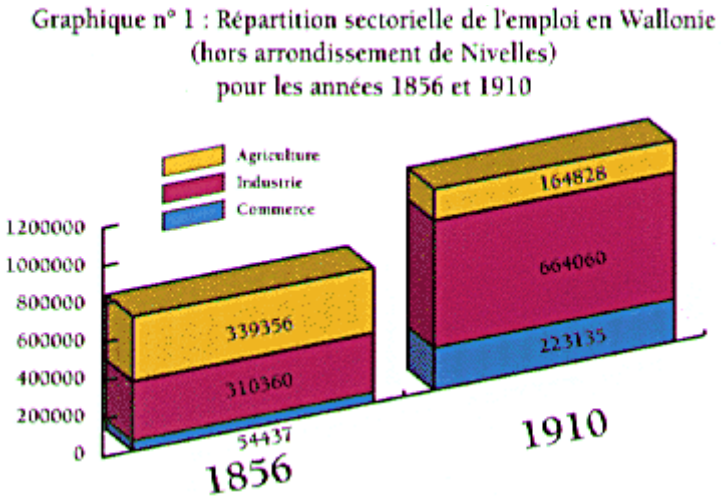

Michel QUÉVIT et Vincent LEPAGE, « La Wallonie, une région économique en mutation », dans Freddy JORIS, Natalie ARCHAMBEAU (dir.), *Wallonie. Atouts et références d'une région*, Namur, 1995

Comme on peut le voir dans le graphique, l'emploi industriel en 1910 est deux fois plus élevé qu'un demi-siècle plus tôt. Il représente désormais 53 % de l'emploi total wallon, contre 13 % laissés à l'agriculture alors que ce secteur représentait encore 44 % du total wallon en 1856.

18.06a. L'aide aux investissements

Répartition régionale de l'aide aux investissements

Région/Année	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Flandre	31,76	29,87	52,21	36,28	66,15	89,43	62,89	73,27	57,26	58,24	58,39	60,98	70,72	48,32	48,62
Wallonie	64,67	67,34	38,23	62,16	30,17	10,57	36,7	26,22	41,84	41,19	41,19	36,77	27,05	50,82	47,05
Bruxelles	3,57	2,79	9,56	1,55	3,68	0	0,41	0,51	0,89	0,66	0,42	2,25	2,23	0,86	4,33
N	4,1	25,1	23,9	13,9	14,5	25,6	18,1	16,8	31	38,9	54,1	71,3	53,8	35,7	65,9

En milliards de francs belges

D'après Michel QUÉVIT, *Les causes du déclin wallon. L'influence du pouvoir politique et des groupes financiers sur le développement régional*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1978, p. 171.

Dans la répartition régionale des aides aux investissements, la Flandre a bénéficié d'une intervention soutenue de la part de l'État central. Au début de la période, la part wallonne est plus importante. En effet, en 1960, la Wallonie dispose de 63,7 % de l'aide totale de l'État, contre 29,8 % octroyés à la Flandre. Mais dès 1963, la part wallonne ne s'élève plus qu'à 30,1 %. En 1973, la Flandre obtient 48,6 % d'investissements aidés, la Wallonie 47 %. La répartition des aides entre la Flandre et la Wallonie diffère donc fortement dans le temps.
Par ailleurs, le montant total des aides a connu une croissance importante. Entre 1959 et 1966, il s'élevait, en moyenne, à 17 milliards, avant de passer brusquement à 31 milliards en 1967. La période 1968 à 1973 connaît à nouveau une augmentation avec un chiffre moyen annuel s'élevant à 58 milliards.
La répartition des investissements aidés par le pouvoir central varie également d'une province à l'autre. En Flandre, c'est dans la province d'Anvers et de Flandre orientale qu'ils sont les plus nombreux. En Wallonie, Liège et le Hainaut en sont les principaux bénéficiaires.

18.06b. L'activité des charbonnages au XXe siècle

Tableau 1 :

La production des charbonnages par bassin, de 1900 à 1981 (par 1000 tonnes)

Année/région	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Belgique
1900	4.528	3.629	9.115	6.191	-	23.463
1910	4.746	3.579	9.451	6.141	-	23.917
1920	5.027	3.757	7.920	5.439	246	22.389
1930	5.447	4.352	8.001	5.480	3.814	27.094
1940	4.122	3.635	6.835	4.543	6.411	25.546
1950	4.644	3.314	6.741	4.405	8.116	27.220
1960	2.237	1.959	5.324	3.538	9.385	22.443
1965	1.602	1.050	4.734	2.693	9.707	19.786
1970	538	284	2.145	1.300	7.095	11.362
1975	145	-	959	403	5.972	7.479
1980	-	-	370	5	5.949	6.324
1981	-	-	321	-	5.815	6.136

D'après Léopold GENICOT, *Racines d'espérance*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986, p. 218.

Tableau 2 :

L'importance de la production des charbonnages par bassin en valeur relative (1900-1981)

Année/région	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Belgique
1900	19,3	15,5	38,8	26,4	-	100
1910	19,8	15	39,5	25,7	-	100
1920	22,4	16,8	35,4	24,3	1,1	100
1930	20,1	16,1	29,5	20,2	14,1	100
1940	16,1	14,2	26,8	17,8	25,1	100
1950	17	12,2	24,2	16,2	29,8	100
1960	10	8,7	23,7	15,8	41,8	100
1965	8,1	5,3	23,9	13,6	49,1	100
1970	4,7	2,5	18,9	11,4	62,5	100
1975	1,9	-	12,8	5,4	79,9	100
1980	-	-	5,9	-	94,1	100
1981	-	-	5,2	-	94,8	100

D'après Léopold GENICOT, *Racines d'espérance*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986, p. 218.

Tableau 3 :

La répartition du nombre de sièges de charbonnages par bassin (1900-1981)

Année/région	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Belgique
1900	52	37	106	70	0	265
1910	63	34	101	75	0	273
1920	65	32	98	70	1	266
1930	47	30	86	64	6	233
1940	29	22	66	46	7	170
1950	28	18	62	41	7	156
1960	10	7	33	18	7	75
1965	4	3	26	14	5	54
1970	2	1	9	7	5	24
1975	1	0	5	3	5	14
1980	0	0	1	0	5	6
1981	0	0	1	0	5	6

D'après Léopold GENICOT, *Racines d'espérance*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986, p. 218.

Les tableaux ci-dessus représentent l'activité des charbonnages wallons entre 1900 et 1981. Pour chaque année et lieu référencés, trois données apparaissent : la production par 1000 tonnes (tableau 1), l'importance relative de la production par bassin (tableau 2) et le nombre de sièges (tableau 3).

Dès 1940, la production diminue partout en Wallonie, tandis que la Campine s'affirme de plus en plus comme une redoutable concurrente. En 1950, la production diminue encore sensiblement, sauf à Mons qui enregistre une légère hausse. C'est à partir de 1960 que la crise est la plus perceptible : de 1953 à 1962, l'industrie charbonnière wallonne a en effet perdu plus de 42.000 emplois ainsi qu'une capacité de production de plus de 7,5 millions de tonnes.

18.08.05. Objectif 1

Interlocuteur obligatoire entre l'Europe et le Hainaut, le gouvernement wallon a préparé le *Plan de développement régional pour le Hainaut* (30 octobre 1993) donnant droit au sésame de l'Objectif I. Dans la phase opérationnelle, il doit cependant laisser la main aux opérateurs locaux. En raison du nombre d'instances intéressées, le Comité de programmation et de sélection initialement prévu confie cette mission aux cinq intercommunales de développement du Hainaut. 2,5 Md d'€ sont investis entre 1994 et 2000 dans la relance de l'activité économique (axe 1), la recherche et développement, les technologies nouvelles (axe 2), l'emploi et les ressources humaines (axe 3), l'attractivité de la zone (axe 4), l'accessibilité et la mobilité (axe 5). Cinq années ne suffisent cependant pas à relever la situation du Hainaut qui reste inscrit dans les programmations européennes Objectif 1 de phasing out (2000-2006) et de convergence (2007-2013). Le PIB/habitant du Hainaut est passé de 77,5% en 1993 à 79,2 en 1999 mais à 69% en 2006, année où le taux de chômage atteignait 25,1%. L'esprit du Plan Marshall va souffler sur « le Plan de Convergence » pour la période 2007-2013.

En mars 2003, la Région wallonne réalisait son propre rapport sur les effets de l'Objectif 1. L'Union européenne a fait évaluer ce rapport par Idea-Consult, un bureau d'expertise européen indépendant. Le commentaire de ce rapport d'évaluation par le ministre-président de la Région wallonne, Jean-Claude Van Cauwenberghe, fait l'objet d'un article du journal *Le Soir* :

Restructuration - Un premier bilan officiel du programme Objectif 1 en Hainaut

Chiffres à l'appui, le ministre-président de la Région wallonne affirme qu'il s'est passé quelque chose en Hainaut. Ce « quelque chose », c'est l'Objectif 1 avec lequel, selon Jean-Claude Van Cauwenberghe, il est difficile de ne pas établir de lien. Entre le 1er janvier 1994 et le 31 décembre 2001 (date limite pour que les dépenses soient acceptées), une manne céleste de 2,5388 milliards d'euros a été déversée au-dessus de la province la plus pauvre du pays par l'Union européenne, la Région wallonne et des investisseurs privés avaient aidé la province la plus pauvre du pays à décoller. Le Hainaut sur la bonne pente ? De nombreux observateurs économiques et syndicaux préfèrent se montrer prudents. Objectif 1 s'est achevé fin 2001. Et depuis, la récession menace à nouveau. Mais quelque chose s'est passé, dit le ministre-président.

A l'époque, l'Athois Guy Spitaels avait persuadé l'Union européenne de la nécessité à faire émarger « sa » province à l'Objectif 1. La fresque dépeinte frisait la nature morte : une crise économique dévastatrice pour le secteur secondaire ; un taux de chômage de 40 % supérieur à la moyenne européenne (surtout chez les jeunes et les femmes) ; un PIB de 77,3 % par rapport à la moyenne européenne ; un taux de croissance moyen de 2,2 % en retard par rapport à la moyenne de l'Union ; et cerise sur le gâteau, 52 % de la population active n'ayant pas décroché son diplôme du secondaire supérieur.

Dans ce contexte, l'Objectif 1 - qui se faisait fort de relancer l'activité économique, de renforcer l'attractivité de la zone, d'améliorer les infrastructures de transport et de (re)donner sa chance à chacun - constituait une planche de salut. Encore fallait-il la saisir correctement... Avec le recul, l'ambitieux programme est-il parvenu à sortir de l'ornière celle qui tirait systématiquement les statistiques wallonnes vers le bas ? A la lecture du premier bilan officiel, Jean-Claude Van Cauwenberghe veut voir des signes très encourageants : « Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, le Hainaut a pu renverser la spirale négative dans laquelle son économie était plongée. La situation est toujours loin d'être idyllique, reconnaît quand même le Carolo, mais les données démontrent clairement un renversement de

tendance spectaculaire de l'économie hennuyère, tant en matière d'emploi que d'investissements ou d'évolution de la richesse produite ».

Les indices ? D'abord les 19.000 emplois créés (mais combien de perdus dans le même temps ?), pour un objectif initial de 5.000. La croissance économique de la province aussi, qui a repris 1,4 % en 2000 sur la moyenne européenne. Pendant ce temps, la Wallonie et la Belgique ne progressaient chacune que de 1,1 %. Le Hainaut s'est imposé avec le Brabant wallon comme la locomotive wallonne de la croissance économique, estime même le ministre-président. Et d'embrayer sur les chiffres du chômage : entre janvier 1995 et décembre 2002, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Hainaut a diminué de 10 % (de 115.232 à 103.838 unités). En Wallonie, la baisse n'était que de 7,5 %. Van Cau esquive même la critique qui veut que 2000 fut une cuvée exceptionnelle. Depuis, nous avons mieux résisté à la crise, assure-t-il.

Cocorico ? Tout n'est pas « rose et violet » pour autant. On se souviendra qu'en son temps, l'Objectif 1, ou plutôt sa mise en œuvre laborieuse, avait suscité les sarcasmes : guerre larvée des bassins industriels, concurrence écervelée entre intercommunales, saupoudrage des moyens, délocalisation des entreprises, effet d'aubaine... Le ministre-président bat sa coulpe. Mais pas maso pour un sou, il ne va pas jusqu'à l'auto-flagellation. Ce bilan démontre qu'en fait, les critiques et les lieux communs les plus avancés portent sur des montants mineurs et sur la forme plutôt que sur le fond. Les statistiques démontrent l'efficacité globale du programme.

Van Cauwenberghe et les autres ont retenu la leçon. La Région a tiré les enseignements de cette première expérience, a-t-il assuré. Ils sont déjà d'application pour le phasing out de l'Objectif I, le programme de transition qui porte jusqu'en 2006 et draine 2,25 milliards d'euros. Parce que le Hainaut n'en a pas fini avec l'Europe. On espère encore y tirer le jackpot de 2007 à 2013. Pour décrocher cette nouvelle timbale, autant mettre toutes les chances de son côté...

REPÈRES

Moyens financiers. 2,5388 milliards d'euros ont été dégagés dans le cadre de l'Objectif 1 répartis entre : l'Union Européenne (691,6 millions), les pouvoirs publics wallons (755 millions) et le secteur privé (1,092 milliard d'euros).

Objectifs initiaux. 5.000 emplois créés, un accroissement significatif du nombre de PME et des investissements privés en R&D, une croissance économique annuelle de 0,5% supérieure à la moyenne européenne.

Quelques effets. Le secteur tertiaire est passé de 4,6% à 6% entre 1993 et 1998. 1,406 milliard d'euros a été investi par le privé pour 10.000 emplois créés. 123 millions d'euros injectés dans le secteur agricole pour 500 emplois créés. 58,7 millions d'euros investis dans le capital à risque pour 1.351 emplois nets. 21,6 millions d'euros investis dans l'animation économique pour 340 emplois créés et 590 consolidés. 140 millions investis dans le secteur de la R&D. 14 centres d'entreprises et hall relais pour 11.857 emplois dans les zonings hennuyers entre 1994 et 2001. 46 friches (215 hectares assainis) pour 32 millions. 62 millions dans le tourisme pour 170 emplois créés ».

Valéry SAINTGHISLAIN, *Le Hainaut va mieux, merci « Objectif 1 » Restructuration - Un premier bilan officiel du programme Objectif 1 en Hainaut. La spirale infernale inversée*, dans *Le Soir*, 10 septembre 2003

18.08.07. Les intercommunales d'expansion économique en Wallonie, à la fin des années 1960

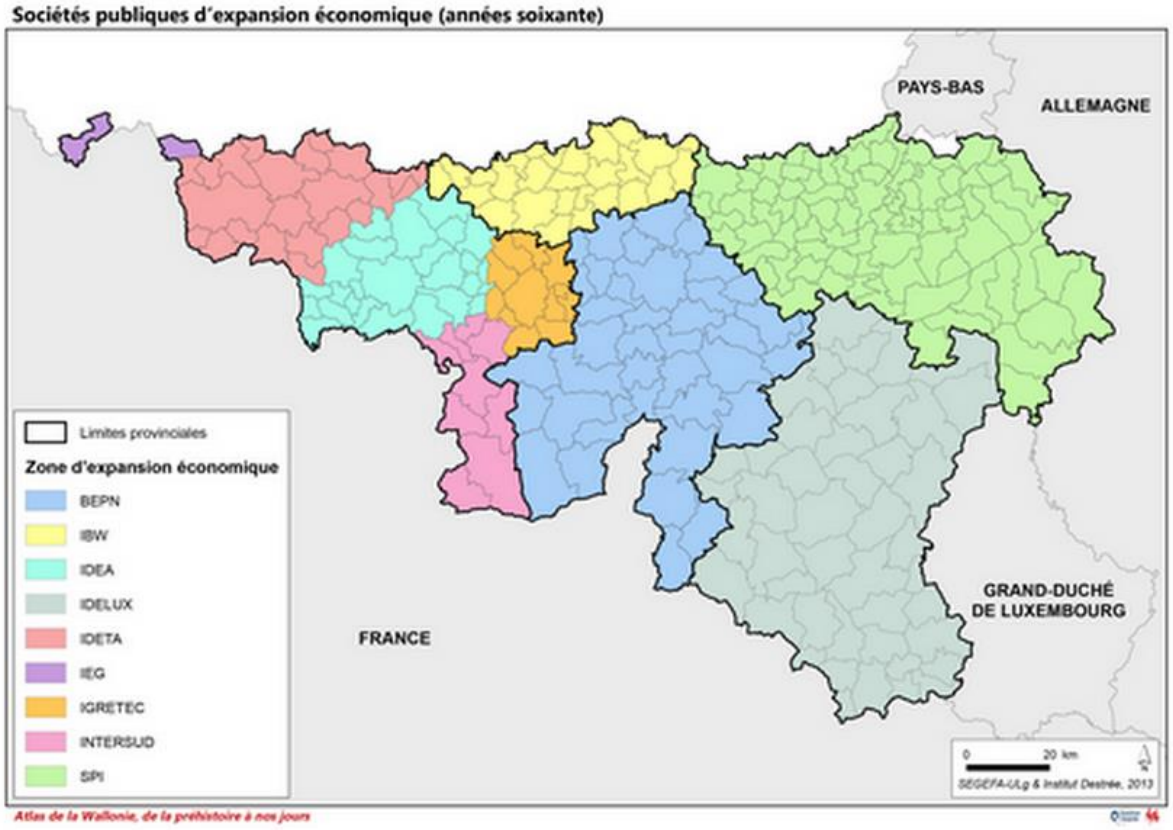

Confrontées aux fermetures de mines et d'usines dans de nombreux secteurs, des voix se font entendre en Wallonie en faveur d'une politique économique régionale wallonne qui puisse assurer la reconversion des zones touchées par le déclin économique. Élargissant une législation existant depuis 1922, les lois d'expansion économique du 18 juillet 1959 et du 14 juillet 1966 permettent à plusieurs communes ou provinces de s'associer afin de mettre en place des « équipements économiques régionaux ». La SPI et Idelux sont les premières à se saisir de cette nouvelle opportunité. Entre 1961 et 1967, une série d'autres intercommunales de développement voient le jour en Wallonie, couvrant des zones d'étendue aussi variable que les compétences qu'elles prennent en charge.

18.08.10a. Les pôles de compétitivité wallons

Mobilité et Transport

Logistics in Wallonia est le Pôle de compétitivité créé pour développer le secteur du transport et de la logistique en Wallonie et le promouvoir à l'extérieur de ses frontières, en coordonnant les actions, en définissant une stratégie commune et en optimisant les moyens humains et technologiques.

Skywin Wallonie est le Pôle de compétitivité du secteur aéronautique et spatial. Le pôle décline sa stratégie en 3 axes : l'axe «Plus intelligent» qui vise à développer des niches technologiques d'avenir, l'axe «Plus d'applications et de services» qui veut diversifier et créer de nouvelles entreprises, l'axe «Plus composite» qui vise à répondre à la demande du marché aéronautique et spatial, avide de structures toujours plus performantes, légères et écologiques.

Environnement et Développement Durable

GreenWin est le Pôle de compétitivité de la chimie verte et des matériaux durables (incluant leurs applications dans les bâtiments à basse énergie). Ses 3 lignes stratégiques: le design de nouveaux produits basés sur les matières premières renouvelables (bio-sourcées) ou recyclables; le design de nouveaux produits et systèmes appliqués à la gestion de l'énergie (stockage de l'énergie, constructions durables...); le design de nouvelles techniques pour la réutilisation / le recyclage des produits et systèmes en fin de vie, ainsi que l'utilisation de décharges comme nouvelle source pour les matières premières.

Nutrition - Santé

BioWin est le Pôle de compétitivité qui fédère tous les acteurs wallons investis dans des projets innovants et/ou l'enseignement dans les domaines des biotechnologies et de la santé. La recherche et le développement soutenus par le pôle couvrent tous les domaines de la santé. 8 thèmes technologiques ont été définis : les biomarqueurs + le diagnostique in vitro & in vivo, les outils et équipement innovants, les systèmes d'administration de médicaments, les thérapies innovantes, les technologies de l'information appliquées à la santé humaine, les processus innovateurs et les innovations organisationnelles, l'équipement médical, la recherche de médicaments

WagrALIM est le Pôle de compétitivité dédié à l'agro-industrie. Les industriels du secteur ont déterminé 4 axes prioritaires qui servent de fil rouge à toutes les démarches de collaboration entre entreprises et partenaires de WagrALIM: Aliments « santé »/Qualité nutritionnelle, Efficience industrielle, Emballages, Développement de filières d'industries alimentaires durables.

Technologies transversales

MecaTech est le Pôle de compétitivité de l'Ingéniérie Mécanique. Les projets du Pôle MecaTech sont sélectionnés autour de quatre axes stratégiques : Matériaux et surfaces du futur, Technologies globales de mise en forme, Microtechnologies et mécatronique, Maintenance intelligente.

« Un Pôle de compétitivité est un regroupement d'entreprises autour d'un domaine économique porteur. [Il] peut être défini comme la combinaison, sur un espace géographique donné (la Wallonie), d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché et doit rechercher la masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale. Ces trois ingrédients principaux (entreprises, formation, recherche et innovation), unis par les trois priorités que sont le partenariat, les projets communs concrets et la visibilité internationale, constituent les éléments clés des Pôles de compétitivité. La masse critique atteinte par cette concentration doit lui permettre de développer un cercle vertueux de croissance.

Ces partenariats :

- permettent aux entreprises d'accéder à une taille plus importante et à un niveau d'excellence supérieur.

- accroissent la notoriété individuelle de chaque acteur en Wallonie mais aussi, à travers le pôle auquel ils participent, à la visibilité de la Wallonie et de son économie au plan européen, voire mondial.

- peuvent réunir les compétences nécessaires pour lancer et réussir des projets plus ambitieux, innover en s'appuyant sur des compétences présentes chez leurs partenaires et accroître la qualification de leurs travailleurs ».

http://clusters.wallonie.be/federateur-fr/les-poles-de-competitivite-wallons.html?IDC=341 (s.v. 3/10/2014)
La définition du pôle de compétitivité est extraite de http://clusters.wallonie.be/federateur-fr/poles-de-competitivite.html?IDC=39 (s.v. 3/10/2014).

18.08.10b. Le Plan Marshall 2022

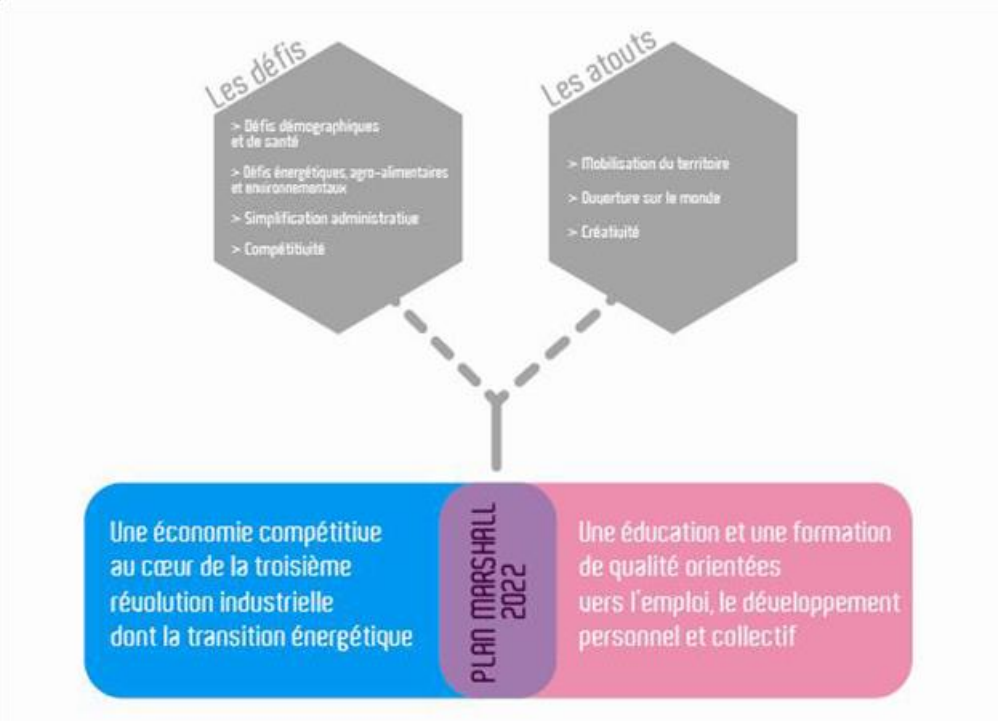

Plan Marshall 2022. De l'audace pour doper l'économie et l'emploi, en ligne sur http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/actualites/fichiers/pm2022_coeur_2eme_lecture_0.pdf, août 2013, p. 9.

Le programme du Plan Marshall 2022 est articulé autour de l'objectif suivant :
« Un redéploiement vers une croissance durable, créatrice d'activités et d'emplois de qualité ». Deux lignes de force indissociables ont été définies (en bleu et en rose dans le graphique) : une économie compétitive au cœur de la troisième révolution industrielle dont la transition énergétique ; une éducation et une formation de qualité orientées vers l'emploi, le développement personnel et collectif.
Ces deux lignes de force « regroupent les mesures considérées les plus pertinentes pour la création de valeur ajoutée et la création d'emplois de qualité, garantes de la pérennité de notre modèle social, de la cohésion et de l'équité sociale en Wallonie et de la capacité dans les années à venir à poser des choix de société ambitieux, durables et humains ».
Ces mesures prennent en compte les défis auxquels est confrontée la Wallonie (les défis démographiques et de santé, énergétiques, agro-alimentaires et environnementaux, la nécessité de simplification administrative et la compétitivité) ainsi que les atouts sur lesquels la Wallonie peut compter et doit capitaliser (la mobilisation du territoire, l'ouverture sur le monde et la créativité).